LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueïl Historique & Politique sur les Matieres du tems.

MAI 1732.

A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majesté Imperiale & Catholique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXXII.

Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commissaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal reguliérement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible : pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond dépuis son origine, & qui le vend complet & par mois separez, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même debite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, Litteraires, & entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere *Niceron*, *Barnabite*, à present 17. vol. : Bibliotheque Italique, *ou* Histoire Litteraire de l'Italie, *12.* vol. & Lettres serieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, *5. Tomes*, *10. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrémement curieux, & la lecture en est également instructive & amusante. Ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît aussi bien que de la* Bibliotheque Italique *& des Mémoires du* P. Niceron *un Volume tous les trois mois.*

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Historique & Politique sur les Matieres du tems.

Mai 1732.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

I. LE Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal a mis sous ses presses *Moyen facile de concilier les esprits sur les difficultés qui regardent la Constitution Unigenitus, par le R.P. Aubert Rolland, Cordelier, ancien Professeur en Theologie, & Directeur actuel du Monastere Royal des Dames Annonciades de Badonviller en Lorraine*, ouvrage qui dans toutes ses parties repond parfaitement bien au titre qu'il porte, par les sages & sçavans temperamens qui y sont employés pour rendre la tranquillité à l'Eglise dans ces tems orageux. L'Auteur y fait usage du sentiment mitoyen, il en découvre l'utilité d'une maniere facile & précise; en condamnant les deux extrêmités, il raproche les esprits, & paroit les concilier dans l'acceptation unanime de la Bulle, dont les ennemis se trouvent par là convaincus, ou du moins entierement

confondus. Il y soutient la cause du St. Siege avec solidité, attaque ses adversaires sans aigreur, établit la Doctrine de St. Augustin avec vigueur, & refute ses contradicteurs avec force, mais sans amertume; & par cette methode ingénieuse, on voit les choses ramenées à un point de vûë & de conciliation entre des partis opposés. Tout est mesuré dans cet ouvrage, systématique, moderé, écrit avec netteté, & ne laissant en arriere aucune difficulté sans solution; ce qui ne manquera pas de lui procurer un accueïl favorable de tous les sçavans amateurs de la saine Doctrine. C'eût été bien dommage si le Pere Rolland avoit refusé au public un Livre de cette importance; il auroit pû néanmoins paroître un peu tardif, s'il n'étoit pas toujours tems de combattre l'erreur, & s'il n'étoit point utile aux Acceptans mêmes, à qui il apprend par l'exposition vaste de la Tradition ce que l'on doit croire sur chaque matiere qui fait l'objet de la Constitution.

L'Ouvrage entier sera en trois volumes in-quarto avec des notes renvoyées au bas des pages: rien ne manquera ni à la beauté du papier ni à la netteté des caracteres: Il paroîtra sous les auspices d'un Cardinal Romain à qui il est dédié, & muni de diverses aprobations autentiques, entre lesquels on compte celles de l'Ordinaire de Treves, & de Mr. Hugo Evêque de Ptolemaïde, Abbé d'Estival &c. dont le nom est si bien établi parmi les Sçavans, que ce seroit une chose superfluë de vouloir rien ajouter à sa reputation dans cette rencontre.

II. Voici un projet de souscription pour un ouvrage intitulé, *Les interêts presens des Puissances de l'Europe, fondés sur les Traités conclus depuis la Paix d'Utrecht inclusivement, & sur les preuves de leurs prétentions particulieres, par Mr. J. Rousset, Membre de la Societé Royale des Sciences de Berlin.*

Adrien

Adrien Motjens, Libraire à *la Haye*, l'imprimera en 2. volumes in quarto, chacun d'environ cent feüilles d'une grande forme, de la meilleure qualité de papier, & avec des caracteres neufs.

Le Tome premier comprendra l'exposition des *Interêts presens* des Puissances de l'Europe relativement les unes aux autres, extraits des Traités dont les conditions & les articles servent de preuves aux raisonnemens de l'Auteur. Et comme nonobstant la multitude des Traités conclus depuis 1713. il reste encore un grand nombre de prétentions, qui, bien loin d'avoir été reglées, n'ont seulement pas été discutées; on les raporte, on en examine la nature, on cite les actes & documens sur lesquelles elles sont fondées, & l'on tâche d'en prévoir les consequences.

Le second volume renfermera les preuves de ce qui est avancé dans le premier; ensorte qu'on trouvera dans ce deux volumes un *Cours entier* & une *Bibliotheque Complette* de Politique.

L'Auteur qui a composé cet ouvrage, à la sollicitation de quelques Cours & de quelques Ministres, dont il a l'honneur d'être connu, s'est mis dans la situation d'une impartialité si parfaite, qu'on aura peine à décider de quelle Nation & de quelle Religion il est.

La matiere est délicate, il faut l'avoüer, mais comme il n'avance rien que les preuves à la main, il se flatte de ne choquer personne.

Les pieces écrites originairement en Latin ou en François seront raportées dans ces deux Langues; mais celles qui étoient en d'autres Langues, comme Allemande, Espagnole, Italienne, ont été traduites en François le plus exactement qu'il a été possible, en s'attachant à la lettre, sans rechercher l'élegance du stile, qui se trouveroit déplacée dans la traduction

d'un Traité ou d'un Contract.

On promet de livrer dans neuf mois l'ouvrage entier qui contiendra environ 200. feüilles, à un sol l'une - - - - - - - - - - 10 flor. - 0

Deux titres rouges, Vignettes &c. - 0 - 10

ce qui fera en tout - - 10 - 10

Les souscriptions resteront ouvertes jusqu'à la fin du mois de Juin de cette année chez Chevalier, par le nombre dont il s'est chargé ; on payera pour le petit papier un ducat en souscrivant, & autant en retirant l'exemplaire.

Ceux qui en voudront en grand papier payeront huit florins en souscrivant, & autant en recevant l'exemplaire.

Les personnes qui n'auront point souscrit, payeront pour le petit papier douze florins & pour le grand papier vingt florins.

On souscrit chez l'Imprimeur de l'ouvrage, chez celui de ce Journal, & chez tous les principaux Libraires des sept Provinces Unies, comme aussi en France, Italie, Espagne, Portugal, Angleterre, & en Allemagne chez les Libraires, où l'on voudra bien s'en informer.

III. Knoch Marchand Libraire à Francfort sur le Mein publie aussi par souscriptions un grand ouvrage latin en 6. vol. in folio qui pourront neanmoins se relier en trois, sous le titre *Jo. Philippi Burggravii, Jun. Doctoris Medici Francofurti ad Mœnum, Lexicon Medicum universale omnium verborum, præcipuè verò rerum ad Medicinam & disciplinas illi famulantes Spectantium explicationem Systematicam exhibens &c. &c. opus figuris æneis & indice locupletissimo instructum.* Il sera imprimé par ordre alphabetique ; le premier volume ne comprendra que les Lettres A & B. le second C. seu-

lement, comme les plus abondantes en articles; la troisiéme D. E. F. G. le quatriéme H. I. K. L. M. &c. Les principaux Libraires de l'Europe reçoivent pareillement les souscriptions pour ce Livre, qui ne seront fermées qu'au premier de Septembre prochain.

On ne payera que deux florins du Rhin en souscrivant, prix fixé pour chaque volume : En recevant le premier Tome, on doit payer deux autres florins, & ainsi de suite jusqu'à la reception de tous les volumes de cet ouvrage; qui paroîtront successivement vers Pâques de chaque année, en commençant par 1733. pour le premier volume. Quant aux frais de transport il sera aisé d'en convenir avec le Libraire dont on aura reçu les souscriptions, sur le pied d'environ cinq livres pesant par Tome.

Le prix de l'ouvrage entier sera de dix-huit florins du Rhin pour ceux qui auront refusé de joüir du Benefice de la souscription; ce qui fait trois florins par volume au lieu de deux.

IV. Enfin les écrits qui concernent la Litterature des peuples de Germanie, leur Chronologie, leurs inventions, se bornent à ceux-ci dans le Trésor des Antiquités de Mr. Trever, à moins que les sçavans n'en suggerent quelques autres, ils peuvent aussi exiger que l'on en retranche.

Litteratura Veterum Germanorum.

309. Berger *de Prisco Germano haud illitterato.*

310. Schubart *de litteratura apud Germanos primordiis & incrementis.*

311. Hachenberg *de studiis veterum Germanorum.*

312. *Bernh.* Petri Karl *de Germaniâ artibus litterisque nulli secundâ.*

313. Obrecht *de Philosophiâ Celticâ.*

314.

314. Crucelius *de veterum Gothorum sapientiâ.*

315. Nettelbladt *de hieroglyphicis veterum Gothorum.*

316. Wormi *Litteratura Daniæ antiquissima.*

317. Wormius *de Prisca Danorum Poësi.*

318. Weterstenius *de Poësi Scaldorum.*

319. Diurbergius *de Scaldis veterum Hyperboreorum.*

320. Trever *de Bardis veterum Germanorum.*

321. Wagenseil *de Phonascis von Meister Sangern.*

322. Heupel *de Codice Ulphilæ argenteo.*

323. Sodermann *de Ulphila Gothorum Episcopo.*

324. Diter von Stade *Specimen lectionum antiquarum Francicarum.*

325. Lomeier *de Scytharum veterum Philosophia.*

326. Lundii *Zamolxes.*

327. Zapfius *de Abaride Scytharum Philisopho.*

328. Frey *de Philosophia Druidum.*

329. *Jo. Georg.* Schertzi *Philosophia Moralis Germanorum medii ævi.*

330. *Rud.* Agticolæ *Erklärung 700. Teutscher Sprüchwörter.*

331. Konigsmann *de Litterarum amatoriarum apud Germanos ignoratione.*

332. Kolerus *de veterum recentiorumque Germanorum Scholis.*

333. Stuss. *de primis Cœnobiorum Scholis.*

334. *Jo.* Bielsteinii *Athenæum Encyclopædia à Carolo M. Osnabrugæ institutum.*

335. Eccardi *Untersuchung eines alten Carolinischen Schenck briefes.*

336. Launoi *de Scholis celebrioribus à Carolo M. instauratis.*

337. Burchardi *de variis Germaniæ Scholarum à Carolo M. mutationibus.*

338. Koleri *Bibliotheca Caroli M.*

339. Hoffmannus *de Otfrido Monacho Weissenburgensi.*

De Chronologia veterum Germanorum.

340. Wormii *fasti Danici.*

341 *Christ. Gottl.* Halthausii *Calendarium medii Ævi præcipuè Germanicum.*

342. Strauchius *de antiquo computo Germanorum.*

Inventa veterum Germanorum.

343. *Mich.* Meier *de veris Germaniæ inventis.*

344. Trever *de variis Germaniæ inventis.*

345. *Jo.* Saubertus *de inventore Typographiæ.*

346. Schragi *Bericht von erfindung der Buchdruckerey in Strasburg.*

347. *Andr.* Rivini *Hecatomba laudum ob inventam Typographiam.*

348. Matthæi Judicis *Liber de Typographiæ inventione.*

349. Bocleri *Oratio de inventione Typographiæ.*

350. Boxhornius *de Typographicæ artis inventione & inventoribus.*

351. Mallinkrot *Disc. de ortu & progressu artis Typographicæ.*

352. Jean de la Caille *Hist. de l'Imprimerie & de la Librairie.*

353. Chevillier *de l'origine de l'Imprimerie.*

354. Loscheri *incunabula Typographiæ revisa.*

355. Besoldus *de Bombardarum & Typographiæ inventione,*

La troisiéme Classe du Thesaurus antiquitatum Germanicarum *de M.* Trever *a pour titre* De statu Religionis. *Le premier Article est* de Diis veterum Germanorum : *les traités qui le doivent composer sont:*

De

De Diis veterum Germanorum.

356. Schedius *de Diis Germanorum.*

357. Hachenberg *de Religione gentili veterum Germanorum.*

358. Omeisii *Diss. de Germanorum veterum Theologia & Religione Pagana.*

359. Keysleri *delineatio operis de Diis veterum Germanorum.*

360. Arnkiel *Cymbrisches Heydenthum.*

361. Solander *de Religione veterum Germanorum.*

362. *Jac.* Thomasii *de Trinitate Germanorum.*

363. Obrecht *de Religione veterum Gothorum.*

364. Hannemann *de Superstitione veterum Gothorum.*

365. Wicland *de Thoro principe veterum septentrionalium Idolo.*

366. Arngrimi Jonæ *Epist. de Diis populorum Borealium.*

367. Keyslerus *de cultu solis freyi & Othini.*

368. *Jac.* à Mellen *de simulacris aureis Boringholmiæ.*

369. Masius *de Diis obotritis.*

370. Trevet *de Deo Luno.*

371. Henningius *de prisco Saxorum gentilismo.*

372. Arnold *de septem veterum Saxarum Deastris.*

373. Mushardus *de Ostera Saxorum.*

374. Meibomius *de Irminsula.*

375. Wasserbach *de Irminsula.*

376. Verelius *de Fanin.*

377. Winslovius *de Taufana Taciti.*

378. Vagedes *de Jodutha & arbore Jovis.*

379. Schminck *de Cultu arboris Jovis.*

380. Tollius *de Crodone & Pustero.*
381. Heineccius *de Crodone.*
382. Weberus *de Pustero.*
383. *Christ. Wilh.* Volland *de Sacris Mulhusinis.*
384. *A.* Schmeltz *de Idololatria veterum Misnia incolarum.*
385. Sukowii *Taurus Sacer.*
386. Reiskius *de Vecolo & Cervolo.*
387. Bocrisius *de Lollo Franconia Deastro.*
388. Triller *de Lollo.*
389. Mellini *Suevia Gentilis.*
390. Keisler *de Dea Nehalennia.*
391. Gundlingiana *de Dea Nehalennia.*
392. Boxhornii *Bediening van de afgodinne Nehalennia.*
393. Boxhornii *Antwort op de fragen van de Afgodinne Nehalennia.*
394. Reinesius *de Deo Endovellico.*
395. Reinesius *de Deo Moristasgo.*
396. Caloperius *de Diis veterum Gallorum.*
397. Turrii *Diss. de Deo Beleno.*
398. Ludewig *de Idolis Slavorums*
399. Bocler *de Superstitione Æstiorum.*
400. Lasicius *de Diis Samogitarum.*

IV. Le septiéme & huitiéme Tome qui terminent le *Corps diplomatique du Droit des Gens*, par feu Mr. Dumont se trouvent chez Brunel &c. à Amsterdam qui les ont distribué aux souscripteurs. Les mêmes Libraires ont sous presse un autre Recuëil qui contiendra en 6. vol. in folio un *Suplément au Corps Diplomatique*, & un *Corps Ceremonial Diplomatique*, augmenté par Mr. Barbeyrac d'une *Introduction au Corps Diplomatique du Droit des Gens.*

V. Mr. Jean-Charles Crocchiante Chanoine de la Cathedrale de *Tivoli*, vient de nous donner une histoire

histoire des Eglises de cette Ville écrite en Italien, & imprimée en 308. pages in 4°. C'est un nouveau panégyrique pour *Tivoli*, le plus délicieux séjour de l'Italie, qui n'en a pas manqué pour l'aménité de sa situation, & pour la beauté de ses Jardins. Cette Ville n'a pas manqué non plus de Panegyristes pour ce que l'on y conserve d'excellentes peintures, sans parler des antiquités prophanes qui la distinguent du merite de ces Citoyens, & de l'Histoire de son Gouvernement. Mr. Crocchiante nous détaille & nous donne la description de ses Eglises, mais en curieux & sçavant Antiquaire, qui remonte aux premieres fondations, & foüille soigneusement jusques dans les démolitions des édifices tombés en ruine. Il a senti autant que personne combien dans cette sorte d'ouvrage il avoit à craindre les apparences & les conjectures. Esprit droit & délicat sur les caracteres de la verité, mais facile & complaisant pour ses amis, il n'a pû, dit-il, refuser à leurs sollicitations, & particulierement à celles de Mr. Crescimbeni, Historien & Poëte celebre, ce qu'il n'auroit jamais entrepris de son propre choix.

Il y a en tout quatre Livres. Le premier est uniquement consacré à la Basilique de Sr. Laurent, Cathédrale & principale Paroisse de Tivoli. Le second comprend toutes les autres Eglises qui sont dans l'enceinte de la Ville; le troisiéme celles de la Campagne dans le territoire, & le quatriéme celles du dedans & du dehors qui ont été détruites : c'est le plus grand nombre; on en compte 46.

VI. Le Sr. Hautecampagne, Directeur des Fontaines du Duc de Lorraine, & connu par divers beaux ouvrages de son mêtier qu'on voit à Nancy, à Luneville, & ailleurs, reçoit beaucoup d'aplaudissemens pour une espece de chef-d'œuvre qu'il a exécuté au magnifique Château de Commerci; c'est d'y avoir

avoit fait venir des sources qui sembloient seules manquer à sa perfection. Son Altesse Royale ne l'avoit chargé d'en faire la recherche qu'aprés qu'un nombre de personnes entenduës eurent essayé vainement de réüssir dans cette entreprise, pour laquelle le Prince de Vaudemont avoit aussi fait de grandes dépenses, mais toutes sans aucun fruit. Il les a trouvé ces sources, d'une eau trés-legere, & reputée la meilleure de toute la Lorraine à onze cens toises de Commerci; il en a formé deux jets d'eau joüans 20. pieds de haut chacun dans les parterres du Chateau, & douze fontaines qui coulent également dans les Offices, à la Venerie &c, & deux autres qui vont à la Ville. Avec l'utilité de l'ouvrage on admire l'habileté de l'Ouvrier, qui a sçû le conduire & le terminer dans l'espace de neuf mois seulement.

VII. Le mot de l'Enime du mois passé est l'*Orange*; mais on y comprend *Oran*, ville d'Afrique, *Or*, *Ange*, *Orge*, *Garone*, qui est l'Anagramme d'*Orange*.

ENIGME.

Les Sages ont douté quelle étoit ma naissance,
Si je nais de ma mere, ou ma mere de moi.
La fortune en naissant me rend digne d'un Roi;
Et c'est moi qui soutiens la vieillesse & l'enfance.

Sans l'aide de Venus une Vierge a puissance,
Toute chaste qu'elle est, de m'engendrer de soi;
Ainsi nâquit Pallas, si l'on ajoute foi
Aux propos que l'on tient sur sa divine essence.

Ma figure est semblable au cercle nompareil
Où commence & finit la course du Soleil,
Et j'ai comme cet astre une vertu feconde.

Qe

Je suis comme l'on sçait, privé de sentiment;
Bien que j'inspire aux miens l'ame & le mouvement.
Et je meurs à l'instant que je les mets au monde.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, en PORTUGAL & en BARBARIE depuis le mois dernier.

I. SEville. Le Prince Dom Barthelemy Corsini, neveu du Pape Regnant & Grand Ecuyer de l'Infant Dom Carlos, le Duc Salviati, & le Marquis de Rinuccini, premier Ministre du Grand Duc de Toscane, furent créés le 11. Fevrier Grands d'Espagne de la premiere Classe. On assure que le Comte d'Estepa arrivé ici depuis peu avec la Comtesse son Epouse, se couvrira au premier jour devant le Roi avec le même caractere : il est issu de l'illustre Famille *Centurio* qui brille à Genes depuis quelques siécles, & qui a déja fourni plusieurs Doges à cette Republique. Ce fut Adam Centurio Ultromarini, Marquis de Laula, qui provigna cette Famille en Espagne, & Marc son Fils qui porta le premier le titre de Comte d'*Estepa* d'un Bourg de ce nom situé dans ce Royaume de Grenade aux confins de l'Andalousie, dont un Roi d'Espagne le gratifia. Le Roi nomma le même jour Dom Michel de Villa-Nueva & Dom Jean Ventura Maturano, tous deux Secretaires du Conseil des Indes.

II. On fit le 15. dans la Fonderie de cette Ville l'épreuve de divers Canons de bronze qui ont tous parfaitement réussi, ils sont destinés à l'armément dont nous fîmes mention au Paragraphe de *Barcelonne*

lonnë du mois passé. On prit alors la résolution qu'outre les Bâtimens à bord desquels se doivent embarquer les Troupes qu'on a fait marcher de ce côté-là, plusieurs autres seroient fretés pour les charger de l'Artillerie, de 24000. bombes, 56000. boulets, & beaucoup de poudre, & les ordres à ce sujet ont été depuis envoyés dans differens Ports. Comme l'on a dépêché à *Ceuta* un habile Ingénieur, & que d'ailleurs il n'y a nul doute que le Duc de Ripperda, qu'on sçait être à la Cour du Roi de Maroc, n'ait insinué de pernicieux projets à ce Prince, c'est, selon quelques-uns pour en prevenir l'exécution, qu'on fait tous ces preparatifs, & pour aller, dans cette opinion, faire une entreprise considerable sur les côtes de Barbarie : d'autres au contraire d'un sentiment tout different, destinent ces foudres de Mars à la conquête de l'Isle de *Corse* pour l'Infant Duc de Parme, Prince Hereditaire de Toscane, comme ayant autrefois apartenuë à ce Grand Duché; mais il n'y a que le tems qui nous aprendra si ces conjectures auront été bien ou mal fondées.

III. C'est le Comte de Montemar qui est nommé pour commander en Chef les Troupes pour l'expédition qu'on projette : il aura sous lui deux Lieutenans Generaux, huit Generaux Majors, & huit Brigadiers : son Armée sera composée de 22400. hommes d'Infanterie, & de 2880. Chevaux; il y aura aussi 43. Ingénieurs, & une Compagnie d'Artificiaires : son Artillerie consistera en 50. pieces de Canon tirant chacune 24. livres de bale, 10. Canons de 16. livres, 8. pieces de campagne, 8. Mortiers à Bombes, 4. Mortiers à jetter des pierres; & la Flotte en 12. Vaisseaux de Guerre, 2. Galliottes à Bombes, plusieurs Galeres, & un nombre d'autres Bâtimens. Ce General a déja eu son Audience de congé du Roi avec ordre de partir incessamment

cessanment pour aller joindre l'Armée, dont la plus grande partie est arrivée dans la Catalogne, & la Cavalerie à *Alicante*, où elle doit s'embarquer: Les Ministres Etrangers résidans en cette Cour se donnent beaucoup de mouvemens pour tâcher de penetrer la veritable destination de ce grand armement, mais jusqu'ici l'on a refusé de leur en dévoiler le mystére: on remarque que l'Ambassadeur du Roi de Sardaigne est celui de tous qui travaille le plus à faire cette découverte.

IV. Les Gardes du Corps, les Officiers, les Gentilshommes, & les Pages du Roi qui ont accompagné l'Infant Duc en Italie, sont revenus à la Cour, le Vaisseau de Guerre de *Ste. Elisabeth* les ayant ramenés à *Cadix*, où ils ont mis pied à terre; Ils ont tous été recompensés par le Roi suivant leur rang & leur qualité. Ce fut par le Comte de Candel arrivé ici de *Livorne* le 21. Fevrier qu'on aprit que S. A. R. y avoit paru en public, & avoit reçu les complimens sur sa convalescence de la Noblesse & de tout ce qu'il y avoit d'autres Personnes de distinction; ce qui a causé une joye inexprimable à Leurs Majestés & à toute la Famille Royale.

V. Sur des dépêches que deux Exprés consecutifs venus de *Londres* ont remis à Mr. Keene, Plenipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne, ce Ministre a eu diverses conferences avec le Marquis de la Paz & Dom Joseph Patinho, qui selon, toute aparence, ont roulé sur le renoüement de celles que les Commissaites des deux Couronnes, qui sont toujours à Seville, avoient commencées il y a quelque tems; puisqu'en effet le 23. ces conferences recommencerent pour regler les dédommagement des pertes que les Marchands des deux Nations ont souffertes pendant la désunion des deux Cours; mais les Commissaires ne furent occupés dans cette séance

qu'à

qu'à produire leurs pleins-pouvoirs, à en faire la lecture, & à en échanger les copies. Ceux du Roi Catholique y donnerent aux Anglois les plus fortes assurances du desir sincere où étoit ce Monarque de voir porter cette affaire à une heureuse & prompte conclusion, avec cette ajoute que de leur côté ils ne negligeroient rien pour y contribuer autant qu'il dépendroit d'eux. On convint ensuite de s'assembler regulierement deux fois par semaine jusqu'à ce que cette importante affaire soit terminée.

VI. *Cadix.* Il y a dans cette Baye sept Vaisseaux de guerre prêts à se mettre en mer au premier ordre de la Cour, sous le Commandement du Lieutenant General Cornejo, outre la Flotille destinée pour la Nouvelle-Espagne, que l'on dit à present devoir en faire voile dans le mois de May. Le 23. Fevrier l'on fit partir deux Navires chargés de mâts & autres attirails de cette nature pour aller à *Guarico* dans l'Isle de St. Domingue, où l'on aprend que la Capitane des Gallions fut obligée de relâcher le 7. Novembre dernier avec quelques autres de ces mêmes Bâtimens. L'un des Navires qui sont partis reviendra ensuite à *Cadix* avec les Gallions, mais l'autre doit aller à la *Havana* pour conduire ici un grand Vaisseau qu'on construit actuellement dans ce Port là. On a reçu avis que les plus grands Corsaires Algériens étoient presque tous rentrés dans leur Port, mais que les plus petits qui étoient restés en course, avoient envoyé à *Alger* quelques Bâtimens Espagnols & Portugais avec plusieurs Esclaves.

VII. *Gibraltar.* Malgré toutes les aparences d'une reconciliation sincere de la Cour d'Espagne avec celle de la Grande-Bretagne, la communication reste toujours rompuë dans les environs de cette Place; Les Espagnols ne veulent même pas permettre qu'aucuns Bâtimens qui en sortent, entrent dans leurs Ports,

à moins qu'ils n'aillent auparavant en Barbarie chercher des Lettres de ſanté : leur ligne à laquelle ils ont travaillé depuis long-tems, eſt perfectionnée, elle s'étend depuis une mer juſqu'à l'autre ; aux deux bouts de cette ligne ils ont élevé deux Forts conſiderables : ils ont auſſi conſtruit divers autres ouvrages d'où ils peuvent battre facilement le vieux môle juſqu'à la porte de l'eau ; mais en cas de beſoin les Anglois pourront, dit-on, faire un nouveau môle où leurs Vaiſſeaux ſeront en ſureté.

VIII. *Barbarie.* La Guerre Civile continuë à faire de grands ravages dans ce Pays : Les Montagnards mettent à feu & à ſang les Provinces expoſées à leurs courſes : les Arabes ralliés depuis une derniere défaite, ont attaqué à deux repriſes l'Armée du Roi Muley-Abdalah dans le voiſinage de Maroc, mais on compte la perte égale de chaque côté, les Troupes de S. M. n'ayant eu d'autre avantage dans cette action que celui d'avoir conſervé le champ de bataille : ces dernieres occupées en partie au Siege de la Ville de Maroc, ont été conſiderablement renforcées pour réüſſir d'autant mieux dans cette entrepriſe.

Le Duc de Ripperda ſe tient encore à *Mequinez* ſans qu'on puiſſe ſçavoir s'il y eſt de ſon propre mouvement, pour communiquer ſes projets au Roi Muley-Abdalah, ou s'il eſt chargé d'une Commiſſion de la part de quelque Puiſſance. Quoiqu'il en ſoit, il y eſt regardé de bon œil, & l'on debite qu'on lui a fait de grandes offres depuis ſon arrivée.

IX. *Portugal.* La Flotte de la Baye de *Tous les Saints* au Brezil revint dans le Tage le 27. Fevrier, conſiſtant en 28. Vaiſſeaux, parmi leſquels il y en a un de Guerre, un autre qui revient de Fernambuc, & un d'une nouvelle Colonie qu'on nomme du *Sacrement* ; & de ces Bâtimens cinq doivent aller

ler à *O-Porto* décharger leurs Marchandises; voici la liste des effets que cette Flotte a apportés : 12318. caisses entieres & 1571. demi caisses de Sucre ; 550. cerons de Sucre, 11200. rouleaux de Tabac, 70620. demi Cuirs à semelles de souliers, 8780. Peaux de *Buenos-Ayres*, 1578. quinteaux de Bois de Brezil, 120. quinteaux de dents d'Elephant ; 200. mille Kokernosen, & un million 540. mille crusades d'or enregistrés pour le compte des particuliers, outre ce qui revient au Roi. Dans la supposition où l'on est que ladite Flotte est aussi chargée de beaucoup d'or qui n'a pas été enrégistré, on a posté une garde sur les deux bords de *Tage*, pour empêcher que personne ne vint à terre des Vaisseaux qui la composent : Il a même été publié au bruit du tambour qu'on eût à declarer fidelement dans huit jours les effets qui n'ont pas été enregistrés au Brezil, afin d'en payer au Roi la cinquiéme partie.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. ROme. L'entrée publique du Cardinal Bichi en cette Ville se fit le 17. Fevrier par la porte *Flaminia* avec un cortege de 85. carosses, parmi lesquels étoit celui du Cardinal Corsini; Son Eminence visita d'abord la Basilique de St Pierre, & se rendit ensuite à l'Audience de Clement XII. qui lui fit un accueïl favorable. Dans un Consistoire à demi public tenu depuis, elle reçut en la maniere accoutumée le Chapeau de Cardinal des mains de

Sa Sainteté : elle visita alors pour la seconde fois en ceremonie la Basilique de St. Pierre, & rendit aussi ses visites au Sacré College, en commençant par le Cardinal Barberini qui en est Vicedoyen.

II. Par ordre du Pape on a publié un Ecrit qui soumet à la Gabelle diverses Communautés de Religieux, & revoque toutes les exemptions que les Papes ses Prédecesseurs leur ont accordées là-dessus. Comme Sa Sainteté prétend toujours que le domaine Suprême de Parme & de Plaisance lui appartient, Elle a envoyé à l'Infant Dom Carlos des Lettres Patentes en forme de passeports, afin que S. A. R. puisse venir à *Rome* prendre l'Investiture de ces deux Duchés. Les Cardinaux ont aussi tenu une Congregation au *Quirinal* sur le ceremonial qu'on observera au cas que ce Prince vint a envoyer ici un Ambassadeur; mais n'est ce pas là un vain mouvement de la part de ces Eminences? Y a-t-il d'ailleurs quelqu'aparence que l'Infant fasse attention aux Passeports du St. Pere dans la conjoncture presente; & ne doit-on pas s'attendre plûtôt que la Cour de Vienne ne proteste fortement au contraire?

III. A l'issuë d'une Congregation du St. Office à laquelle le Pape assista le 28., il donna Audience au Pere Evora Portugais, qui lui remit un present magnifique de bijoux de la part du Roi son Maître; & l'aprés-midi il declara le Cardinal Guadagni Vicaire de cette Ville de Rome, en la place du Cardinal Marefoschi, qui fut suffoqué d'un catarre la nuit du 23. au 24. de ce mois. Cette mort me donne occasion de parler du Testament de ce Cardinal; Il le fit au mois de Novembre de l'année passée; il y constituë Mr. son frere Heritier universel, & à son défaut un de ses neveux de la Maison Compagnoni, à condition qu'il prendra le titre de la maison Marefoschi; à un autre de ses neveux

de

de la maison Simonetti il laisse les Biens qu'il a eu à *Ozimo*; il a fait plusieurs autres legs, laissant entr'autres 9000. écus en vaisselle d'argent, 4000. dans les monts de pieté & 50000. écus sur diverses autres Banques.

IV. Le premier Mars on publia un Jubilé universel: l'ouverture s'en fit le lendemain avec les ceremonies usitées en pareille occasion; il dureta 15. jours, & sera ensuite celebré alternativement dans les Etats de toutes les Puissances Catholiques, il est établi pour prier Dieu de répandre sa benediction sur une entreprise d'importance pour le bien general de l'Eglise: le Pape, pour le gagner, se fit porter le 7. dans une chaise à porteurs à l'Eglise de *Ste. Marie Majeure.*

V. La Maison Barberini est entierement reconciliée avec le Prince de Palestrine; mais on ne fait mention que de deux visites qui doivent avoir produit cet effet; c'est en premier lieu celle du Prince qu'on vient de nommer qui s'est rendu avec la Princesse son Epouse chez la Princesse Doüairiere Barberini, & une autre du Cardinal Barberini à la même Princesse. Le Pape a témoigné être trés-content de cette reconciliation dans une Audience particuliere qu'il a donné depuis à cette Eminence.

VI. Le Sr. Baldini, Officier des Postes du Pape, partit le 9. pour *Civitta-Vecchia* avec 55. chevaux pour le service du Duc de St. Aignan, Ambassadeur de France, sur l'avis qu'on reçut le 14. que ce Ministre étoit arrivé à *Montigone*, lieu situé à moitié chemin de *Rome* à *Civitta Vecchia*, les Cardinaux de Polignac & Ottoboni allerent à sa rencontre avec leurs Carosses. Le Duc & la Duchesse son Epouse aprés avoir été complimentés par ces Cardinaux, entrerent dans le Carosse du premier, arriverent à Rome sur le soir avec un nombreux

cortege, & allerent descendre à l'Hôtel du même Cardinal.

VII. La Congregation de Nonnullis se tient régulierement sur la l'affaire des Beneventins, mais il ne paroit aucune sentence depuis celles dont nous avons parlé dans nos precedens Journaux. Comme le terme prescrit du troisiéme Monitoire contre le Cardinal Coscia va bientôt expirer, l'opinion commune est que ce Tribunal commencera alors à agir fortement contre Son Eminence, si elle persiste à ne pas obéïr aux Ordres de Clement XII. L'on a encore conduit dans les prisons de cette Ville trois personnes arrêtées à *Arieti*, & accusées d'être complices de quelques crimes dont Mr. Genovesi a été convaincu; & l'Evêque de *Targa* est toujours gardé dans celles du Château St. Ange.

VIII. L'Abbaye de *Machio* dans la Ville de *Camerino* a été donnée au Cardinal Gentili, & le Pape a aussi conferé au Cardinal Corsini la pension annuelle de 1500. écus sur l'Abbaye de *Cremonese* que les Chanoines Reguliers Lateraniens de la Paix payoient au feu Cardinal Marefoschi. On dit S. S. d'determinée, aux instances du Cardinal Bentivoglio, Ministre d'Espagne, de donner dans le premier Consistoire, le Chapeau vacant par la mort de cette derniere Eminence, à Mr. Aquaviva son Majordome, & qu'Elle nommera Dom Jerôme frere du Connêtable Colonna, pour remplir la Charge de Majordôme.

IX. On continuë de tirer la Lotterie établie par le Pape; le fils aîné du Chevalier de Ste. George, en a retiré entr'autres un lot de 3000. écus, que le St. Pere lui remit dans une Audience; 65. pauvres filles ayant aussi le bonheur de tirer un lot considerable de la même Lotterie, il leur fut distribué dans l'Eglise de *Sainte Marie des Orphelins*, par

par Mr. le Vice-Regent, qui ajouta à leur gain une assignation de 50. écus à chacune pour leur servir de dot.

X. Ce qui a retardé jusqu'à present le départ de Mr. Aquila pour aller porter la Rose d'or benite par le Pape à la Reine de Portugal, est un nouveau differend survenu entre les deux Cours, au sujet de la nomination du Patriarche de *Lisbonne* pour remplir la Nonciature de la même Ville, que le Roi sollicitoit, & à laquelle le Sacré College s'étoit opposé fortement; mais sur l'avis donné à Sa Sainteté par le Cardinal Cinfuegos, que Sa Majesté Portugaise avoit enfin consenti que Mr. Cavalieri, Nonce à *Cologne*, vint à sa Cour avec le même caractere, on présume que Mr. Aquila ne tardera pas à se mettre en chemin pour aller exécuter sa commission. Il est, sans doute, en estime auprés du Roi de Portugal, ce Prince lui ayant envoyé depuis peu un present de quatre lingots d'or, & au Cardinal Cinfugos, dont il est Auditeur, un gros diamant du poids de 35. grains.

XI. Mr. Colloredo est allé prendre possession de son Archevêché de Luques; Mr. Pierre Agostini, Gouverneur de *Benevento*, est au contraire revenu à *Rome*, où le Comte d'Althan, Grand Ecuyer de l'Empereur, & neveu du Cardinal d'Althan, arriva aussi de la Cour de *Vienne* le 15. de ce mois; il alla d'abord descendre à une Hôtellerie sur la Place d'Espagne, mais ayant été ensuite invité par le Cardinal de Cinfuegos d'aller prendre son logement dans le Palais de Son Eminence, il s'y rendit avec quatre autres Seigneurs qui sont venus de compagnie avec lui.

XII. Le Cardinal de Polignac eut le même jour une longue Audience de Clement XII. dans laquelle il lui notifia l'arrivée du Duc de St. Aignan, nou-

vel

vel Ambassadeur de France, son Successeur, & lui presenta les Officiers des Galeres sur lesquelles ce Seigneur est venu en Italie, qui eurent tous l'honneur de baiser les pieds de Sa Sainteté. Le 18. Son Eminence prit congé du Pape avec les formalités usitées : elle va partir au premier jour pour aller s'embarquer à *Civitta-Vecchia*, à bord des Galeres de France qui doivent la transporter à *Marseille* : son rare merite, & ses manieres gracieuses la font universellement regretter de toute la Cour & de tous les Habitans de cette Capitale. Le Duc de St. Aignan fit élever le 20. sur la grande porte de son Hôtel les Armes du Pape & celles du Roi son Maître.

XIII. *Naples.* Le Carnaval s'est fini ici comme à l'ordinaire ; les Chars de triomphe des Artisans ayant été donnés en pillage au peuple ; mais, ce qui est assez rare, il n'y a point eu de Bal, d'Assemblée, ni d'autres fêtes parmi la Noblesse.

On a fait du Tresor Royal une remise de 60000. ducats à *Milan* pour les besoins des Troupes Imperiales qui sont en *Lombardie*, une autre moindre en *Sicile*, & 25000. ducats à *Vienne* pour les Officiers Reformés ; cependant 18. Tartanes Napolitaines qu'on avoit fretées pour transporter ailleurs des Troupes, ont été congediées par le Gouvernement, sur ce que ce transport a été remis à une autre fois.

Dès que le terme sera expiré, on fera cesser dans ce Royaume toutes les impositions établies pour deux ans en 1730. pour aider l'Empereur à subvenir aux frais d'une Guerre qu'on appréhendoit alors. Cela doit s'exécuter ponctuellement ensuite d'un ordre de la Cour de *Vienne* adressé au Comte de Harrach, qui l'a déja communiqué au Conseil Collateral.

S. M. Imp. en consideration des services du Duc

Dom

Dom Nicolas Marefca, actuellement Elu du Peuple, & Dom Charles Puotti fon beaufrere, a nommé le premier à la Charge de Préfident de la Chambre des Finances à *Naples*, & l'autre à l'Emploi de Directeur General des Doüanes à *Foggia*; ce dernier a été en même tems honoré du titre de Marquis pour lui tenir lieu d'une recompenfe des peines qu'il s'eft données pour augmenter de 4000. ducats par an les revenus de ces Doüanes.

Si l'on en croit à un bruit, le Viceroi a écrit au Pape en faveur du Cardinal Cofcia pour le fuplier d'accorder à Son Eminence un nouveau délai d'un mois; la reponfe de Sa Sainteté doit même porter felon quelques-uns, qu'Elle ne peut pas agir contre les Bulles de fes Prédeceffeurs; & felon d'autres, qu'en confideration de la protection de l'Empereur, le Cardinal Cofcia peut librement aller à *Rome*, fans craindre d'être molefté dans fa perfonne.

XIV. *Livorne.* Les Gardes du Corps de l'Infant-Duc ont été augmentés de 40. que le Roi d'Efpagne a encore envoyés à S. A. R. Le Comte de Charny, General en Chef des Troupes Efpagnoles lui donna le 22. Fevrier le divertiffement de l'attaque d'un Retranchement, qui fut pris aprés une vigoureufe défenfe; & le 22. ce Prince partit de cette Ville avec toute fa fuite pour fe rendre à *Pife*, & de la à *Florence*.

On fait à *Livorne* des levées confiderables de Troupes pour le fervice du Roi d'Efpagne; & les Galeres de cette Monarchie qui y font en rade, ont reçu ordre de faire voile au plûtôt pour fe trouver inceffanment à *Barcelonne*: les Efpagnols travaillent auffi à augmenter de quelques nouveaux ouvrages des Fortifications de cette Place; ils ont fait venir de *Porto Longone* 24. pieces de Canon pour être placées fur fes Ramparts; & l'on y attend

encore d'Espagne un gros train d'Artillerie : Ils paroissent vouloir se broüiller avec la Republique de *Genes*, sensibles, dit-on, à un mépris qu'on a témoigné au Consul de leur Nation qui réside en *Corse*.

XV. *Florence*. L'Infant Duc aprés s'être arrêté dix jours à *Pise*, & six jours à *Ambrogiana*, maison de plaisance du Grand Duc, où il prit les divertissemens de la saison, arriva le 9. Mars sur les dix heures du matin à *Monte Pulci* : Le Grand Prieur del Bene, les Secretaires d'Etat, le Prieur Giraldi, le Marquis de Montelon, & le Duc de Tursis, qui étoient allés l'attendre dans ce lieu là avec plus de 200. Gentilshommes de leur suite, eurent tous l'honneur de lui baiser la main, & de dîner les premiers à la table de son Altesse Royale, & les Gentilshommes dans une Salle contiguë à celle où mangeoit ce Prince. Vers les quatre heures de l'aprés midi l'Infant Duc étant parti de *Monte Pulci*, arriva deux heures aprés devant la Porte de *Frediano* où il fut salué d'une triple décharge du Canon des Ramparts & des Citadelles : S. A. R. trouva à cette porte quatre Compagnies de Cuirassiers Allemands, & trois de Grenadiers de la même Nation, qui étoient sous les armes les tambours appellans ; il y avoit aussi au-dedans de la porte du côté de la grande Place 40. Trabans sous les armes & tambours battans : Elle fit alors son entrée publique en cette Ville dans l'ordre suivant : 1. Les Cuirassiers & les Grenadiers Allemands. 2. Quarante Trabans avec leurs Officiers. 3. Six Carosses à 6. chevaux. 4. Le Carosse de l'Infant Duc accompagné du Comte de St. Estevan son Majordôme, & du Duc Corsini son Grand Ecuyer, & suivi de 40. de ses Gardes à cheval avec leur Etendart, leurs Timbales & leurs Trompettes. Dans cet équipage S. A. R. se rendit à l'Eglise Métropolitaine au bruit du

Canon

Canon des deux Châteaux, & aux acclamations du peuple qui fit retentir l'air des cris de *Vive l'Infant Duc, Vive nôtre Grand Prince* : on continua alors le son de toutes les cloches de la Ville, qui avoient commencé à sonner ce jour là à 5. heures du matin, pour faire l'ouverture de rejoüissances publiques que le Grand Duc avoit ordonnées depuis le 26. du mois dernier. Le Sénat en habit de ceremonie complimenta l'Infant à l'entrée de l'Eglise; l'Archevêque le reçut & le complimenta dans l'Eglise même; & ce Prince ayant été conduit au Chœur devant le grand Autel, on y entonna le *Te Deum*, qui fut chanté à huit Chœurs de musique; aprés quoi S. A. R. alla dans le même ordre au Palais Ducal; une décharge du canon du Château St. George la salua derechef; l'Electrice Doüairiere Palatine la reçut à l'entrée de l'Apartement qui lui étoit destiné, & aprés l'avoir complimentée & embrassée, elle se retira dans sa Chambre, où peu de tems aprés elle reçut visite de l'Infant qu'elle conduisit auprés du Grand Duc, suivant le ceremonial qu'on avoit fixé : Ce Prince lui fit un accueïl trés gracieux, l'embrassa tendrement & le baisa : Ils eurent ensuite ensemble un entretien d'environ une heure, pendant lequel les Ministres des deux Cours furent admis à baiser leurs mains. Cette entrevûë finie, l'Infant Duc sortit avec l'Electrice Doüairiere Palatine, & la conduisit dans son Apartement, où il trouva un grand cercle de Dames ausquelles il fit un salut des plus polis. Il passa ensuite dans son Apartement, & y donna Audience à l'Archevêque de cette Capitale & à celui de *Fiesole*. On tira le soir de trés beaux feux d'artifice; on ne voyoit aussi par toute la Ville que feux de joye & de grandes illuminations qui durerent les deux soirs suivans, entremêlées de diverses autres rejoüissances publiques.

Avant

Avant l'arrivée de l'Infant en cette Ville, on avoit ajouté au ceremonial qu'on devoit obſerver, que les trois premiers jours le Grand Duc lui donneroit la droite comme Infant d'Eſpagne, que ce Prince tiendroit le même rang les trois jours ſuivans en qualité de Duc de Parme, & que pendant trois autres jours S. A. R., comme Grand Prince Hereditaire de Toſcane, donneroit à ſon tour la droite au Grand Duc : on avoit auſſi levé quelques difficultés qu'il y avoit à l'occaſion du ceremonial touchant le Comte de St. Eſtevan, & les autres Seigneurs de la Cour de l'Infant Duc ; & il a été entr'autres ſtipulé que ceux d'entr'eux qui ſont Grands d'Eſpagne, pourront s'aſſeoir & ſe couvrir devant le Grand Duc & l'Electrice Doüairiere Palatine ſa ſœur.

XVI. *Parme.* On leve dans cet Etat deux nouveaux Regimens pour le ſervice de l'Empereur, ce qui donne lieu à quelques diſcours. On aſſure que l'Infant Duc ne ſe rendra pas encore ſitôt ici pour s'y faire reconnoître Souverain, & l'on ne penetre pas quel peut être le ſujet de ce délai. L'Evêque de cette Ville, à la réquiſition de la Ducheſſe Doüairiere Dorothée, Regente, a prié le Pape par écrit d'ordonner un Jubilé pour demander à Dieu la délivrance des ſecouſſes de tremblement de terre qui ſe font ſentir depuis un tems dans l'étenduë de ce Duché, & qui allarment beaucoup tous ſes Habitans. C'eſt à quoi les Napolitains n'ont pas encore eu recours ; quoi qu'il y ait fort long-tems qu'un pareil fleau continuë à les jetter dans l'épouvante & dans la conſternation.

XVII. *Genes.* La premiere colonne d'un nouveau renfort de Troupes Imperiales conſiſtant en 1300. hommes, arriva le 10. Mars à *St. Pierre d'Arenne*, & s'y embarqua le lendemain à bord de 60.

Bâti-

Bâtimens; mais ces Troupes ne pûrent faire voile vers l'Isle de *Corse* que quelques jours aprés, à cause du vent contraire. Le 14. le Prince Louis de Wirtemberg qui doit commander en Chef les Imperiaux dans ce Pays là, vint aussi de *Milan* en cette Ville avec cent Hussars : La Regence députa d'abord deux Nobles pour le complimenter & lui tenir compagnie : on n'oublie rien au reste pour lui procurer toutes sortes d'agrémens. Le General de Schmetau profita le 16. d'un convoi de munitions de Guerre qu'on fit partir pour la *Bastie*, pour passer en *Corse*; on attendoit encore alors beaucoup de Troupes Allemandes à *St. Pierre d'Arenne* venans du *Milanez* pour les faire aussi passer dans cette Isle. Par une Barque Catalane, on aprend que le *St. Jean*, Vaisseau Maltois, prit un grand Corsaire Algerien le 17. Fevrier, aprés un combat fort sanglant; que ce Bâtiment étoit monté de 60. Canons & de 500. hommes qui furent tous faits esclaves, excepté 50. esclaves Chrêtiens qu'on delivra par ce moyen.

Il y a depuis peu dans ce Port six Vaisseaux de Guerre Espagnols qui causent beaucoup d'ombrage aux Genois, avec quelqu'aparence de raison. En y entrant, leur Commandant demanda qu'on lui fit un plus grand salut qu'à l'ordinaire, sans qu'il en dit la raison : cet honneur, quoiqu'exigé assez fierement, lui fut néanmoins accordé, aprés un grand Conseil tenu là-dessus par la Régence : le même Commandant demanda ensuite une somme d'environ trois millions que la Reine d'Espagne avoit envoyée à la Banque de St. George ; on ne fit non plus aucune difficulté d'y acquiescer, & l'on a même commencé à porter à bord de ces Bâtimens une grande partie de cet argent, que le Roi Catholique destine, dit-on, pour acquiter les dettes de la Maison Medicis, & pour le service de l'Infant-Duc son fils. On ne sçait pas

encore

encore si l'Espagne s'en tiendra à ces deux demandes, & si ces Vaisseaux ne sont pas chargés de quelqu'autre commission qui pourroit être encore plus desagréable à cette Republique.

XVIII. *Corse.* Les Troupes de l'Empereur jointes à celles de la Republique ont encore des rencontres fâcheuses avec les rebelles, qui leur font beaucoup de prisonniers par de frequentes embuscades. Ces derniers ont rejetté tout récemment de nouvelles propositions d'accommodement que le Doge de Genes leur avoit de nouveau fait faire; quoiqu'ils ne manquent pas d'être informés du nouveau renfort de Troupes Imperiales qui vient dans cette Isle pour les combattre, & pour tâcher de les réduire. Leur Chef, Don Loüis Giafferi, a encore brulé depuis peu le Bourg d'*Olmia*; mais le Colonel Arnau sortit là dessus d'*Ajaccio* avec un détachement de Cavalerie & d'Infanterie, dispersa les Habitans de *Bastelica*, mit le feu à plusieurs métairies remplies de froment & d'orge, & prit sur les mécontens plusieurs pieces de bêtail.

XIX. *Venise.* On fait partir de tems à autre de grands convois de toutes sortes de munitions, de grosses sommes d'argent, & beaucoup de monde pour *Corfou*, & divers autres Ports du Levant, afin de les mettre à l'abri des insultes des Turcs qui paroissent vouloir y faire quelque entreprise. Les cinq Vaisseaux qu'on a construits dans l'Arsenal de cette Ville, & trois autres Bâtimens se tiennent aussi prêts à mettre à la voile au premier bon vent, pour se rendre dans les mêmes Ports; & l'on presse encore ici l'armement de six Galiotes destinées pareillement pour aller au Levant.

C'est Mr. Marin-Antoine Cavalli, & non pas Sancta-Maria Calvi, comme on l'a dit le mois passé, qui a été fait Provéditeur Extraordinaire du Golfe:

Son

Son Excellence s'étant embarquée au *Lido* à bord d'une Galere, est allée exercer sa nouvelle Charge; elle a trouvé à *Liesina*, deux Galeres & quelques autres Bâtimens qui forment ensemble une Escadre suffisante pour garantir des Corsaires le Golfe de *Venise*.

Le Corps en Statuë du feu Comte de Bolagnos, Ambassadeur de l'Empereur, fut porté processionnellement la nuit du 10. au 11. Mars de son Hôtel à l'Eglise de St. Marc, où cette Statuë fut placée sur un magnifique Mausolée illuminé d'une grande quantité de bougies; les Musiciens de la Chapelle Ducale y chanterent le matin suivant une Messe solemnelle pour le repos de l'ame du defunt Comte, & l'aprés midi les Seigneurs de la Régence, accompagnés du Nonce du Pape assisterent dans cette Eglise à l'Office des Morts; douze Capitaines de Vaisseaux de Guerre suivis de l'Amiral de l'Arsenal & de tous ceux qui en dépendent, tenans chacun une bougie allumée dans la main, porterent ensuite la Statuë à l'Eglise des Saints Jean & Paul; elle étoit précedée du Clergé Séculier & Régulier, & de toutes les Confreries, & suivie des quatre Hôpitaux de cette Ville, aprés lesquels la Régence marchoit deux à deux, ensuite les Gentilshommes du feu Ambassadeur avec de longs manteaux de deüil, & les Bas-Domestiques fermoient la marche. Cette procession étant arrivée dans cette Eglise, on posa la Statuë sur un autre Mausolée qui ne ce doit rien en magnificence au premier. Ce fut un Religieux de l'Ordre des Somasques qui prononça l'Oraison funebre du defunt, à qui l'on fit encore des obseques solemnelles. Les deux Mausolées dont on vient de parler ont été érigés aux depens du public.

XX. *Turin*. Le grand armement qu'on fait en Espagne,

Espagne, cause de l'inquiétude à cette Cour, où la tenuë des Conseils est plus frequente qu'à l'ordinaire: le Roi qui y assiste régulierement, a demandé là dessus l'avis du Roi Victor-Amedée son pere, mais ce Prince, toujours gardé au Château de *Rivoli*, ne lui a fait aucune reponse; l'on a cependant envoyé cinq Bataillons à *Nice*, ou ils doivent s'embarquer incessanment, pour aller renforcer les Troupes qui ont leurs quartiers en Sardaigne.

Il y a, dit-on, un Traité d'accommodement sur le tapis avec le St. Siege, par lequel S. M. Sardaignoise doit demander entre autres choses au Pape, que Mr. Sardini soit delivré de prison; malgré ces aparences, on n'a pas laissé de faire arrêter en cette Ville & d'emprisonner fort étroitement trois personnes qui étoient d'intelligence avec la Cour de *Rome*, & l'on y imprime actuellement un Livre tendant à soutenir la validité des Privileges que le feu Pape Benoît XIII. a accordés à Sa Majesté.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. VErsailles. Le Comte de Kinski, Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur, eut le 4. Mars une Audience particuliere de congé du Roi, & ensuite de la Reine, de Mgr. le Dauphin, de Mr. le Duc d'Anjou, & de Mesdames de France: Son Excellence eut depuis une longue conference avec le Cardinal de Fleury, & le Roi lui a fait present de son portrait enrichi de diamans de prix: elle s'est acquis beaucoup de reputation par sa sage conduite & ses rares talens: elle retourne à sa Cour par

Bruxel-

Bruxelles, ayant fait prendre les devans à ses gros bagages.

II. La Cour a resolu d'augmenter jusqu'à douze Vaisseaux de guerre, outre divers Brulots, & quelques Galiotes à bombes, l'Escadre destinée pour aller demander à la Régence d'Alger une satisfaction raisonnable sur les frequentes infractions que ses Corsaires ont faites aux Traités ci-devant conclus avec le Roi. On assure que les ordres on été envoyés à *Brest*, & à *Toulon* pour y presser l'équipement de cette Escadre.

III. Depuis que la Cour est revenüe de *Marly*, le Roi dîne tous les jours à sa grande table. Le 9. les Députés de la Province d'Artois eurent Audience de Sa Majesté, étans presentés par le Duc d'Elbeuf comme Gouverneur de la Province, & par Mr. d'Angervillers Ministre & Secretaire d'Etat, & conduits par le Grand Maître & le Maître ordinaire des Ceremonies; ces Députés étoient l'Abbé de Ruisseauville pour le Clergé, qui porta la parole, le Comte de Louvignies pour la Noblesse, & le Sr. Henning, Echevin de la Ville d'Arras, pour le Tiers Etat. On reçut le lendemain un Exprés de *Constantinople*, avec des dépêches, sur lesquelles on garde le secret; on aprend cependant par quelques Lettres du Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de cette Couronne auprés du Grand Seigneur, que tout paroissoit s'y disposer à une Guerre contre une Puissance du Nord, dont le Ministre étoit sur le point de retourner à sa Cour.

IV. Le Duché de la Rocheguyon, qui a ci-devant appartenu au sexe féminin, a été rétabli dans le même état; le Roi ayant accordé au Duc de la Rochefoucault, qui le possede, la liberté de le donner à sa fille aînée, au défaut d'enfant mâle, & à condition que celui qui l'épousera, portera le titre de

Duché. S. M. vient aussi d'accorder à la Duchesse de Ventadour, Gouvernante des Enfans de France, la permission de se retirer de la Cour, qu'elle avoit demandé, à cause de son grand âge : Elle doit cependant y rester encore quelque tems aprés lequel, elle ira, dit-on, à *Paris* occuper un des Apartemens du Palais de Thuilleries pour y finir ses jours. : c'est la Duchesse de Tallard qui a pris possession de sa place dont elle avoit la survivance, & de l'apartement qu'elle occupoit à *Versailles ;* Le Roi donne à cette derniere Duchesse 24000. livres par an pour sa table.

V. Toutes les nourices nommées pour l'enfant que la Reine doit mettre au monde furent visitées le 15. par les Medecins de la Cour, & le choix tomba sur la femme d'un Paysan nommé Magot qui demeure à quelques lieües de *Versailles.* : Le 22. la Reine ayant ressenti tout d'un coup de violentes douleurs, on lui ouvrit d'abord la veine, ce qui la soulagea ; le soir on la saigna derechef par ordre de Mr. de Peyrac son Accoucher ; Elle reposa passablement bien la nuit suivante. Le 23. S. M. entra en travail à 2. heures de l'aprés midi, & sur les cinq heures Elle accoucha heureusement d'une Princesse qui fut d'abord ondoyée par le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France, en presence du Curé de la grande Paroisse. La Duchesse de Tallard prit ensuite & porta la Princesse nouvellement née dans son apartement, & on lui donna le nom de *Mademoiselle la quatriéme.* On dépêcha encore ce jour-là un Exprés à *Chambor*, pour aller porter l'agréable nouvelle de cette naissance au Roi Stanislas & à la Reine son Epouse. Le *Te Deum* fut chanté le lendemain matin en musique dans la Chapelle du Château, pour rendre graces à Dieu de l'heureuse délivrance de la Reine, le Roi, & tous

les

les Princes du Sang y assisterent, de même que plusieurs autres personnes de distinction. Sur les cinq heures de l'aprés-midi on chanta encore le *Te Deum* au même sujet dans la grande Eglise Paroissiale, dans celle du Parc aux Cerfs, & dans celle des Recolets, & le soir il y eut des feux des joye dans toutes les ruës. Il a été reglé que pendant les 40. jours que S. M. gardera le lit, il n'y aura au Château aucune Comedie, ni concert de Musique.

VI. Le Duc de Gêvres parut le 25. à la Cour pour la premiere fois aprés sa disgrace. Le Comte de Beauvaux, Directeur General de Cavalerie, & le Marquis de Dreux, Grand Maître des Ceremonies, & tous deux Lieutenants Generaux des Armées du Roi, ont été pourvûs le premier du Gouvernement de *Douay*, & le second, de celui des Isles de *St. Marguerite* & de *St. Honorat*. C'est Mr. de Maulevrier Colonel du Regiment de Piemont, que le Roi a nommé au Gouvernement vacant de *Châlons sur Marne*, & le Chevalier de Saumery à celui de *Chambor* : Sa Majesté a declaré aussi Mr. de Chauvelin Garde des Sceaux, Adjoint du Cardinal de Fleury, pour le soulager dans ses grandes occupations : Il pourra administrer les affaires d'Etat conjointement avec Son Eminence, & même en particulier : Les Seigneurs & Dames de la Cour ont déja congratulé ce Ministre sur son nouvel Emploi : Il s'est démis volontairement de la direction qu'il avoit de la Bibliotéque du Roi dont Mr. Roüillé, Maître des Requêtes a été pourvû.

VII. Comme la Reine est accouchée trois semaines plûtôt qu'on ne s'y étoit attendu, & qu'Elle joüit d'une santé parfaite, aussi bien que la Princesse qu'Elle a nouvellement mis au monde, le voyage de la Cour à Compiegne aura lieu, il est même fixé au 25. Avril, & l'on fait déja les dispositions necessaires

faires pour ce voyage ; on y formera, dit on, un Camp de 12000. hommes, pour faire plaisir au Roi, & pendant le séjour que S. M. y fera, le Roi Stanislas & la Reine son Epouse doivent venir rendre visite à la Reine, & lui tenir aussi compagnie pendant quelques jours.

VIII. Quoique les Medecins de *Paris* ayent représenté au Roi que l'ancien usage étoit de choisir des Membres de leur Faculté pour être son premier Medecin, Sa Majesté n'a pas laissé de choisir Mr. de Chicoineau, Medecin de Montpellier, dont nous parlâmes le mois passé, pour remplir cette Place ; & celle de Medecin des enfans de France qu'il occupoit, a été donnée à Mr. de Boüllac. Mr. de Chicoineau est Gendre de feu Mr. Chirac dont il a épousé la fille unique ; on le dit fort expérimenté.

IX. *Paris.* On publia le 15. Mars en cette Capitale un Imprimé portant sentence de l'Officialité de l'Evêque de *Toulon*, par laquelle le Pere Girard Jesuite est déchargé de toutes les accusations intentées contre lui par la Demoiselle Cadieres. Il m'est tombé entre les mains une Lettre qui paroit ici sur le bruit qui a couru de la mort du Pere Chamillart, Religieux du même Ordre, & de son appel de la Constitution *Unigenitus* : elle fut écrite par lui-même le 15. Fevrier dernier à un de ses amis de Province. Si la lecture n'en est peut-être pas trop agréable à certaines personnes, jose cependant me flater que beaucoup d'autres me sçauront quelque gré de la leur avoir communiquée. Voici la piece.

MON-

MONSIEUR,

JE dois vous tenir compte des allarmes que vous avez euës à mon sujet, & vous sçavoir gré de ce que m'aimant assez pour donner des larmes à un ancien ami que vous croyiez avoir perdu, vous m'avez assez estimé, pour n'ajoûter pas foi aux circonstances odieuses, dont on accompagnoit ma mort & ma sepulture. Je ne suis pas surpris que bien des personnes, dont je n'ai pas l'honneur d'être connu, ne m'ayent point rendu la même justice. On ne s'imagine pas aisément jusqu'où peut aller l'effronterie du parti qui trouble aujourd'hui l'Eglise de France; & il est difficile d'être assez en garde contre des faits avancez avec le plus d'assurance, & annoncez de l'endroit, où, s'ils étoient faux, ils devroient être détruits à l'instant par la plus éclatante notorieté. Car c'est à Paris même, où je vis, faisant chaque jour publiquement mes fonctions de Prêtre & de Confesseur; c'est de Paris même que les Jansenistes ont osé répandre dans tout le Royaume & au delà, que j'étois mort Appellant & Réappellant: que pour décider du lieu de ma sepulture, il s'étoit livré un grand combat entre les Jésuites devoüez à la Constitution & ceux de ces Peres qu'on a malignement feint être opposans à ce Decret: que les deux partis en étant venus aux mains, les Jésuites Constitutionnaires, soutenus par M. le Lieutenant General de Police, avoient remporté une victoire complette; & qu'en consequence on m'avoit privé de la sepulture Ecclesiastique, & enterré dans le jardin. C'est ainsi, Monsieur, qu'on a habillé cette fable à Paris.

Mais on l'a encore embellie en Hollande. Un miserable Ecrivain dans un Ouvrage périodique qu'il nomme le Glaneur, *y a fait mon Apothéose dans*

les formes. Aprés avoir raconté que je suis mort Appellant, & qu'on m'a enterré, non dans le jardin, mais dans la cave, il me place au rang des Saints & à côté du sieur Paris. Il assure que je ne fais pas moins de miracles que lui; qu'il sort continuellement de mon tombeau par le soupirail de la cave une vapeur douce & bienfaisante qui a la vertu de guerir les maladies du corps & celles de l'ame les plus inveterées. Il entre même dans le détail de quelques-uns de ces miracles, qu'il donne pour des faits constans. C'est dommage que les Jésuites n'ayent pas ouvert cette cave miraculeuse à la canaille que les Jansenistes soudoyoient à S. Medard. Le terme du pelerinage auroit grossi la foule des pelerins, & les convulsionaires y auroient pris aisément de nouvelles forces, pour mieux sauter sur mon tombeau.

Mais laissons là ce pitoyable libelle, aussi digne de mépris que son Auteur, Moine apostat, que la faim oblige à vivre de ces sortes d'ordures. Les Jansénistes rougiront peut être de ce qu'il a écrit en Hollande en leur faveur: mais peuvent ils au moins ne rougir pas de ce qu'ils font & publient eux mêmes en France. Car ils m'y attribuent aussi des miracles; & je sçai une Communauté de Religieuses, où sur le bruit de mon pretendu Appel quelques Vierges folles ont fait des neuvaines en mon honneur. Il étoit reservé à nôtre siécle de produire de pareilles extravagances.

Tels sont, Monsieur, les titres sur lesquels on canonise les Saints de secte, & qu'on les érige en faiseurs de miracles. Vous en voyez ici la preuve complette. Car on peut juger prudenment de la réalité des miracles attribuez aux autres Saints du parti, par ceux qu'il m'a attribuez dès qu'il m'a supposé Appellant.

Mais cet Appel, l'unique fondement de ma canonisation

nisation, & le seul instrument de mes prétendus miracles, avec quelle pudeur a-t-on osé le supposer ? Connoissez ici, Monsieur, toute l'impudence d'un parti qui ne se soutient depuis long tems que par l'imposture, & penetrez les motifs secrets qui l'ont porté à composer cette fable.

Les Jansenistes qui diroient, peut-être, moins de mal de nous, s'ils nous estimoient moins, ne voyent qu'avec peine qu'ils n'ont encore pû détacher un seul Jesuite du parti de la soumission dûë à la Constitution, & que nous sommes, peut être, le seul Corps Regulier qu'ils n'ont encore pû entamer par cet endroit. Persuadez cependant qu'un Jesuite mort Appellant seroit un grand sujet de triomphe pour eux, & désesperant d'en trouver un seul, ils ont pris le parti d'en supposer un, & le choix est tombé sur moi, sans que j'en devine la raison. Accoutumez qu'ils sont depuis long tems à donner cours aux nouvelles les plus absurdes, ils ont cru qu'ils trouveroient assez de dupes pour faire croire celle-ci ; & que d'ailleurs le paradoxe d'un Jesuite mort Appellant, saisiroit par sa nouveauté, & divertiroit le public qui commençoit à se lasser des scandaleuses & insipides scenes de S. Medard, où l'on ne voyoit pas de dénoüement. Voila le projet, vous sçavez comment on l'a exécuté.

Mais est-il possible, direz vous, qu'on n'ait pas trouvé quelque leger fondement pour bâtir cette histoire, & n'est-elle en effet appuyée sur rien ? Sur rien, Monsieur ; tout y est imposture, tout y est malignité de la part des Jansenistes. Le canevas & la broderie sont également de leur façon. Je suis, graces à Dieu, plein de vie ; je n'ay pas même été malade. J'ai toujours reçu & je reçois encore la Constitution Unigenitus *avec la soumission d'esprit & de cœur, qui est dûë à un Jugement dogmatique & irréformable de l'Eglise universelle, ainsi que s'expriment les*

Cardinaux, Archevêques & Evêques dans leur Lettre au Roi. Je ne connois aucun Jésuite qui ait d'autres sentimens sur cette Bulle.

Ainsi ma mort, mon Appel, ma sépulture & le combat, sont uniquement de l'invention & de la composition de ces Messieurs. Ce sont autant d'impudens mensonges, dont sont convaincus des gens qui crient si haut contre les équivoques; ce sont autant d'atroces calomnies, dont sont atteints des hommes qui ont sans cesse à la bouche les beaux mots de verité & de charité.

Il n'y a que l'esprit d'erreur & qu'un interêt de secte qui puisse inspirer tant de duplicité. Aussi a-t'il passé en proverbe jusques dans les Royaumes les plus éloignez de la France, de dire : * Il ment comme un Jansenisté ; *& le parti ne semble occupé que du soin de le verifier par les nouvelles impostures qu'il invente chaque jour contre notre Compagnie, sans être arrêté par la honte d'être démenti; parce qu'il est persuadé que la calomnie fait toujours plus de chemin que la justification n'en peut faire. On ne cherche plus même les vraisemblances, pour donner quelque couleur de verité à ce qu'on debite contre nous.*

L'histoire scandaleuse que les Jansenistes publierent il y a quelques mois dans tout Paris sur le compte des Jésuites de Bourdeaux, quel fondement avoit-elle que la noire malice de ceux qui l'avoient inventée? Celle qu'ils publierent il y a quelques années dans toute la France sur le College de la Fleche, quelle preuve portoit-elle avec elle, & en pouvoit-on produire que la hardiesse avec laquelle on la debitoit? Celle d'Ambroise Guis mort & enterré par la Charité à Alicante, & qu'on a supposé mort à Brest entre les

* Voyez la Lettre du Patriarche Occidental de Lisbonne imprimée dans le Témoignage de l'Eglise universelle en faveur de la Constitution.

les mains des Jesuites, pour les accuser en Justice de lui avoir volé des millions, sur quoi étoit-elle appuyée que sur la plus criante & la plus noire imposture ? L'accusation intentée avec un si horrible fracas contre le Pere Girard, & dont il a été juridiquement declaré absous par l'élite du Parlement de Provence, a-t-elle de fondement réel que la credulité de ce Pere, & le detestable complot d'une cabale puissante, dont les criminels ressorts se développent de jour en jour à la gloire de l'innocence, & de l'autorité Royale qui la venge. Je laisse ici les traits outrageans qu'on trouve presque à chaque ligne contre nous dans les Gazettes Jansenistes. Ce libelle où la calomnie ne respecte nul rang, nulle autorité, & tombe avec une insolence sans exemple sur l'une & l'outre Puissance; ce libelle, dis je, ne deshonore plus au fond que son Auteur, & ceux dont on y voit les faux & fades éloges.

Il n'est pas surprenant aprés tout que l'erreur n'attaque & ne se défende que par le mensonge. Mais il est bien étonnant que des gens tant de fois convaincus d'énormes impostures, particulierement sur le compte de Jesuites, trouvent encore des dupes qui les croyent & qui se font leurs échos. En faudroit-il même davantage pour décrediter entierement le Parti, si la seduction avoit pris moins d'ascendant sur les esprits.

Au reste, Monsieur, nous ne nous plaignons pas de ces injustices : la haine & les persecutions des ennemis de l'Eglise font notre gloire : c'est le précieux heritage que nous avons reçu de nos Peres en heritant de leur zele. Ce que les Jansenistes disent & font aujourd'hui en France contre nous, les Lutheriens & les Calvinistes ne l'ont ils pas dit, ne l'ont-ils pas fait avant eux contre une Societé, où ils ont crû trouver les plus infatigables défenseurs de l'Eglise Romaine qu'ils attaquoient ?

Qu'à leur exemple le Parti s'efforce par toutes sortes de moyens de nous rendre odieux aux yeux d'un certain public qu'il a prevenu; qu'on nous impute le mal que nous n'avons pas fait; qu'on taise le bien que nous tâchons de faire; que la plûpart de ceux qui se déchaînent contre nous, oublient qu'ils nous doivent leur éducation; qu'on ne nous tienne aucun compte ni des travaux de tant de nos Professeurs dans la poussiere des Cloîtres; ni du zele de tant de nos Prédicateurs dans les Chaires chrêtiennes, ni des sueurs de tant de nos Missionnaires dans les terres barbares, ni même du sang de tant de nos Martyrs répandu pour la Foi, non plus que du courage de plus de quarante Jesuites morts dans ces derniers tems, victimes de la charité, en assistant les pestiferez à Marseille, à Aix & Toulon, où il n'a que trop paru qu'on avoit bientôt oublié leurs services: la cause pour laquelle nous souffrons depuis long-tems les calomnies d'un Parti rebelle à l'Eglise, suffira pour nous en consoler.

Il est évident par ce qui vient d'arriver à mon égard, que si les Jesuites vouloient se rendre Appellans de la Constitution; dès lors ils deviendroient tous de grands hommes, & des hommes à miracles, au jugement de ceux qui sont si acharnez aujourd'hui à les décrier, comme je le suis devenu en un moment, sur le bruit de mon prétendu Appel. Mais nous n'acheterons pas à ce prix les éloges des Novateurs. Nous nous croyons honorez par leurs outrages, quand nous faisons réflexion que ceux qui nous déchirent si cruellement dans leurs discours & dans leurs libelles, sont les mêmes qui blasphément avec tant d'impieté contre ce qu'il y a de plus respectable & de plus sacré dans l'Eglise & dans l'Etat. J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

X. Une partie des bagages du Marquis de Rossignan, nouvel Ambassadeur de Sardaigne, est déja arrivée,

arrivée, ce Ministre, qui est attendu au premier jour, logera provisionnellement à l'Hôtel de Modene situé, dans le Fauxbourg de St. Germain. Le Comte de Vaugrenan qui va avec le même caractere à la Cour du Roi son Maitre, est parti pour s'y rendre ; il a reçu ses dernieres instructions cachetées, avec ordre de ne les ouvrir que lorsqu'il sera arrivé à *Turin*.

XI. On pesa le 27. Mars en presence de Mr. Mendez, chargé des affaires de Portugal, deux Cloches d'une grandeur extraordinaire, & quatre plus petites, fonduës pour le service de Sa Majesté Portugaise, que l'on dit avoir mieux réüssi que celles qu'on fondit pour le même Prince il y a quelques années : La plus grande se trouva peser 31000. livres, la seconde 30000., & les quatre autres 16262. livres ensemble : le batant de la premiere est du poids de 730. livres, celui de la seconde 581., & les autres à proposition : ces Cloches doivent être embarquées sur la *Seine* à bord d'un grand Bâteau, qui les conduira à *Roüen*, d'où elles seront transportées à *Lisbonne*.

XII. L'ordre est donné de commencer cet Eté un nouveau Quay le long de la Seine, depuis l'*Horlorge du Palais* jusqu'au *Pont Rouge*, & les maisons de la ruë la *Pelleterie* qu'on doit abattre pour cet effet, ont déja été taxées pour en payer la valeur aux proprietaires.

XIII. Le Prince de Conti vient d'obtenir une permission du Roi de faire creuser à l'*Isle-Adam*, sa maison de Plaisance, un canal de communication avec celui de Picardie qu'on a perfectionné depuis quelque tems ; ses revenus seront, dit-on, augmentés par-là de cent mille livres par an. Le Sr. Samuel Bernard en doit avancer la dépense, & l'on assure que Sa Majesté accordera quelques

ques Regimens d'Infanterie pour travailler à ce nouvel ouvrage.

XIV. Depuis la mort de Mr. Chirac, premier Medecin du Roi, on a trouvé un Testament qu'il fit en l'année 1730., par lequel il constituë son petit fils son Heritier universel, & par les differens legs qu'il y fait, on voit que la succession de ce défunt monte à plus d'un million de livres. Le Comte de Maurepas a été fait en sa place Surintendant du Jardin Royal de Plantes; & Mr. du Fay, Membre de l'Academie des Sciences, a été pourvû de l'Intendance de ce Jardin, sous le Comte de Maurepas, avec 30000. livres d'apointemens. La place vacante dans l'Academie Françoise par la mort du Comte de Morville, vient d'être remplie par l'Abbé Terrasson, l'un des Predicateurs du Roi.

XV. *Lorraine.* L'allarme s'étoit repanduë tout d'un coup dans cet Etat par la nouvelle qui y fut portée au commencement de Mars de la maladie des deux Princesses, sœurs de S. A. R. le Duc de Lorraine, qui ont été fortement attaquées de la rougeole à *Luneville*; mais elle cessa entierement, lorsqu'on aprit, peu de jours aprés, le rétablissement de ces Princesses dans leur premiere santé; l'aînée, qui fut le plus en danger, reçut le Viatique par les mains de l'Evêque de Toul, en presence de l'Abbé de Luneville Curé de la Paroisse; l'on avoit fait à l'Eglise Primatiale de *Nancy* des prieres à Dieu devant la Chasse de St. Sigisbert, afin d'obtenir par l'intercession de ce Saint la guérison de Leurs Altesses,

ARTI-

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, & en TURQUIE depuis le mois dernier.

I. *Vienne.* Depuis que le Danube n'est plus embarassé par les glaces on a fait partir diverses Barques chargées du munitions de Guerre pour les Magazins de *Belgrade*, dont on parle toujours de faire augmenter considerablement les Fortifications, de même que celles de *Temisvar*, & des autres Places frontieres en Hongrie; afin de les mettre à l'abri de toute insulte de la part des Turcs. Ces précaution paroissent d'autant plus necessaires, qu'on a tout sujet de se défier des armemens qu'ils font dans un tems où ils n'ont plus rien à craindre du côté des Persans avec lesquels ils ont conclu la Paix.

II. L'armement des Espagnols a fait pendant un tems l'attention de cette Cour, mais l'ombrage qu'on pouvoit en avoir conçu s'est dissipé à l'arrivée de quelques Exprés venus de *Seville* & de *Londres*, qui ont donné, sans doute, un éclaircissement sur sa veritable destination; c'est, comme on le suppose, pour accomplir un certain Traité entre la Couronne d'Espagne, & le Prince Maure qui a été, il y a quelques mois, à la Cour du Roi Catholique, pour lui demander du secours contre le Roi Muley Abdalah. Si l'on en croit à un bruit, ce Prince Africain s'est engagé alors de livrer aux Espagnols six Forteresses considerables dans son Pays, immédiatement aprés l'arrivée du secours qu'on doit lui avoir promis.

III. L'Empereur donna le 4. Mars l'Investiture du

du Landgraviat de Hesse-Cassel au Roi de Suede ; en la personne du Baron d'Einsiedel son Plénipotentiaire, qui se rendit pour cet effet au Palais avec un nombreux cortege de Carosses & de riches Livrées. Vers ce tems là on fit partir de cette Ville sous bonne escorte vingt chariots chargés des plus excellens vins de la Cave de Sa Majesté pour l'Electeur de Mayence & le Duc de Lorraine, qui étoit attendu pour lors auprès de Son Altesse Electorale en Silesie.

IV. Omer-Aga, Consul de la Porte Ottomane est parti pour retourner à *Constantinople*, aprés avoir eu sans ceremonie son Audience de congé de l'Empereur, & une autre auparavant du Prince Eugene de Savoye, au sujet de son rapel ; pendant laquelle il remit à Son Altesse Serenissime une Lettre du Grand Vizir : Il fait son voyage par eau avec toute sa suite sous l'escorte de 50. Soldats qu'on lui donne de Ville en Ville jusqu'à ce qu'il soit arrivé dans les Etats du Grand Seigneur son Maître. Il n'a quitté qu'avec un extrême regret le sejour de *Vienne*, où il a résidé l'espace de six années, dans l'apréhension où il a sujet d'être de quelque fâcheuse avanture lorsqu'il sera arrivé à *Constantinople*, pour avoir été une des créatures du Grand Vizir étranglé ; mais, peut-être, aura-t-on égard à une Lettre que le Prince Eugene lui a, dit-on, donnée afin de le recommander au Grand Vizir actuel.

V. Il y a presentement quelqu'apparence que l'Electeur Palatin, qui jusqu'ici a fait difficulté de se charger de la Garantie de la Pragmatique Sanction, y accedera enfin, sous des conditions raisonnables que lui offre Sa Majesté Imperiale, par raport au démembrement des Duchés de *Quilliers* & de *Bergue* ; & que le Roi de Pologne pourroit bien aussi se resoudre à signer son Acte d'Accession à la mê-

me

me Garantie, le Comte de Lagnasco, son Ministre en cette Cour, ayant, dit-on, reçu quelques dépêches à ce sujet ; mais comme il est retourné depuis à *Varsovie*, il est à présumer, qu'on ne mettra la derniere main à cette importante affaire qu'aprés qu'il sera revenu à *Vienne*, avec de nouvelles instructions.

VI. Dans un grand Conseil d'Etat tenu le 28. par l'Empereur, ce Monarque y declara le Duc de Lorraine Viceroi de *Hongrie*, & des Pays qui sont incorporées à ce Royaume, comme la *Transilvanie*, la *Servie*, le Bannat de *Temisuar*, & une partie de la *Walachie* ; à lissuë de ce Conseil, on dépêcha un Exprés à *Breslau*, où Son Altesse Royale se tenoit alors, pour lui en donner avis. On ne doute pas que ce choix ne soit agréable aux Hongrois, dont ils ont sujet d'être d'autant plus satisfaits que les Prédecesseurs du Duc de Lorraine se sont rendus recommandables par les guerres qu'on a soutenu dans leur Pays contre l'Ennemi commun de la Chrêtienté. Plusieurs Seigneurs Hongrois sont déja allés à *Breslau*, pour complimenter ce Prince sur son avenement à cette Viceroyauté. S'il est vrai, comme on l'assure, que son mariage avec la Serenissime Archiduchesse fille aînée de l'Empereur, ait lieu, & qu'il soit même declaré dans peu, le bruit de son voyage en Italie pourra bien être mal fondé.

VII. Le Baron de Brandt, Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse, a notifié à l'Empereur dans une Audience particuliere qui lui fut accordée, le mariage du Prince Royal de Prusse nouvellement conclu avec la Princesse de Brunswick Lunebourg-Bevern. Ce Ministre est allé faire ensuite la même notification à l'Imperatrice & aux Serenissimes Archiduchesses. Le Comte d'Aspremont Linden, Colonel

Com-

Commandant du Regiment de Dragons du Prince Eugene de Savoye, est allé depuis à *Berlin* pour complimenter là-dessus le Roi de Prusse de la part de L. M. Imperiales; & l'Imperatrice Regnante qui est tante & maraine de cette Princesse, fait préparer de riches joyaux dont Elle veut lui faire present.

VIII. Comme les Rebelles de l'Isle de *Corse* ont considerablement augmenté leur parti pendant la derniere suspension d'armes, le Marquis de Pallavicini, Envoyé Extraordinaire de la Republique de Genes, se donne de grands mouvemens pour engager cette Cour à augmenter le secours qu'elle a promis d'envoyer dans cette Isle: Il s'est rendu à cette occasion auprés du Prince Eugene de Savoye, & lui ayant exposé le besoin pressant où se trouvoit la Regence d'un plus grand nombre de Troupes que celui de six mille hommes destinés pour aller en *Corse*, il dit que ses Maîtres se trouvoient de nouveau obligés de prier instamment l'Empereur de donner ses ordres pour qu'on y ajoutât encore trois mille hommes; mais on ne sçait pas si cette demande lui sera accordée.

La Succession du Duché de *Deux-Ponts* rencontre des obstacles qu'on aura beaucoup de peine à lever.

IX. *Ratisbonne.* On ne parle ici que des prétenduës persecutions qu'on fait souffrir aux Protestans dans l'Archevêché de *Saltzbourg*; les Ministres des Puissances de cette Communion ne cessans de faire à ce sujet de vives representations à celui de Saltzbourg; mais si les griefs de ces Sujets étoient en nature tels qu'on les dépeint dans quelques nouvelles publiques, y auroit-il lieu de douter que l'Empereur, en qualité de Protecteur & de Juge suprême de l'Empire, dont l'équité est dailleurs si universellement reconnuë, ne fît apporter un remede convenable à tant de maux, & ne prévint par ce

moyen

moyen les oppressions, dont on menace, sous le mot de *Represailles*, les Catholiques-Romains repandus dans les Etats de certains Princes de la Confession d'Augsbourg? Il y a donc sûrement beaucoup à rabattre de ce qu'on fait paroître sur ce sujet; mais laissons à part toute discution, afin de pouvoir raporter une Patente du Roi de Prusse publiée par son Ministre en cette Ville le 17. Mars dernier; elle fait voir le zéle avec lequel S. M. Prussienne embrasse le parti des Saltzbourgeois Protestans, en leur accordant sa protection, & une residence dans ses Etats La voici.

NOUS FREDERIC, *&c. Sçavoir faisons par la Presente, que mû d'une compassion Chrêtienne & Royale, & d'une sincere charité envers nos Freres en la Foi Evangelique, oprimez & persecutez dans l'Archevêché de* Saltzbourg, *lesquels pour la seule & unique cause de leur Foi, & parce qu'ils ne peuvent & ne veulent se resoudre à l'abjurer, sont obligez d'abandonner leur Patrie; Nous avons resolu de leur tendre une main secourable, de les recevoir à cet effet dans nos Etats, & de leur procurer des établissemens dans quelques Cantons de nôtre Royaume de* Prusse, *où Nous en aurons un soin particulier.*

C'est pourquoi, Nous avons non seulement fait prier amiablement l'Archevêque de Saltzbourg, *par un Memoire que Nous avons fait délivrer à son Ministre à la Diette, par celui qui y réside de nôtre part, d'accorder le libre passage en faveur de ses Sujets émigrans, (lesquels, pour autant qu'ils sont disposés à se retirer sur nos Terres, Nous regardons & considerons comme nos futurs Sujets,) de lever tout obstacle qui pourroit empêcher leur sortie, & de leur laisser une liberté entiere d'emporter tous leurs Biens, con-*

formément aux Constitutions de l'Empire, étant porté de nôtre part d'agir de même envers Nos Sujets de la Religion Catholique Romaine ; mais Nous prions aussi tous les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, de laisser passer librement, surement, & sans aucun empêchement, lesdits Emigrans qui seront obligés de traverser leurs Etats, & de leur accorder tout ce que les Chrêtiens se doivent les uns aux autres, afin de les aider dans un trajet si difficile ; étant trés-disposé à en témoigner nôtre reconnoissance en toute occasion. Au surplus, Nous assurons trés gracieusement par la presente lesdits Emigrans de Saltzbourg qui voudront se rendre dans nos Etats, qu'ils trouveront à Ratisbonne, *dans nôtre Ville de* Halle, *& ainsi de suite, des Commissaires de nôtre part qui leur payeront par jour ce que Nous avons accordé ci devant aux Colonies qui sont allées s'établir dans nos Etats de Prusse, sçavoir, à chaque homme 4. groschen, ou 15. creutzers argent de ce Pays ; à chaque femme ou fille 3. groschen, ou 11. creutzers & un penning, & à chaque enfant 2. groschen, ou 7. creutzers & demi; & Nous leur promettons que dés qu'ils seront établis en Prusse, ils y joüiront des mêmes Franchises, Privileges & Droits, que Nous avons accordés ci-devant aux autres Colonies.*

Si, contre toute attente, on apporte des obstacles à leur sortie, ou qu'on leur cause quelque préjudice par raport aux Biens qu'ils laisseront, & qu'on les prive injustement des benefices dont ils doivent joüir en vertu des Traités, Nous le considererons comme chose arrivée à nos Sujets naturels; & en tel cas nous les indemniserons par des moyens que Nous avons pour cet effet suffisamment en main, assurés que Nous sommes que toutes les Puissances Evangeliques, si déja Elles n'ont pas pris encore une pareille résolution, suivront nôtre exemple, & qu'en cas de besoin Elles

les Nous assisteront d'une maniere convenable.
En foi de quoi &c.

X. *Prusse. Berlin.* Nous avons differé jusqu'à present de donner avis d'un mariage projetté entre le Prince Royal de Prusse & la Princesse fille aînée du Duc de Brunswick-Lunebourg-Bevern, à cause de la variété des nouvelles sur ce sujet. Cependant les Fiançailles de cet illustre couple se firent avec beaucoup de pompe le 10. Mars. En voici un petit détail. Tous ceux qui appartiennent à la Cour avoient reçu ordre ce jour-là de se trouver le soir à six heures dans une des grandes Salles de l'Apartement du feu Roi, & les Ministres étrangers y avoient été aussi invités avec plusieurs autres personnes de distinction. Le Duc de Lorraine revêtu d'un habit magnifique y parut à l'heure marquée. Le Roi, la Reine, le Prince Royal, & toute la Famille Royale, accompagnés du Duc & la Duchesse de Brunswick Lunebourg Bevern, du Prince Hereditaire leur fils, & la Princesse fille aînée s'y rendirent aussi, & se trouverent d'abord environnés comme dans un cercle. Le Prince Royal s'aprocha alors de la Princesse de Brunswick-Bevern, lui mit au doigt une bague de diamans estimée 24000. risdales, & la Princesse lui en donna une autre en échange de la valeur de 10000. Toute la Compagnie felicita là-dessus les nouveaux Fiancés, qui furent embrassés fort tendrement par Leurs Majestés. On commença ensuite à danser en quatre quadrilles, & ce fut le Prince Royal qui ouvrit le Bal avec la Princesse sa Finançée : ce Bal fut interrompu par un soupé splendide tout servi en vermeil à une table figurée, à laquelle se placerent 300. personnes. Aprés le repas le danse recommença, & dura jusques bien avant dans la nuit. Le Roi a témoigné la satisfaction qu'il avoit de cette Al-

liance, en embrassant à diverses reprises le Prince Royal & la Princesse sa future belle fille, à qui S. M. avoit envoyé la veille des presens magnifiques, parmi lesquels il y avoit une Toilette estimée 150. mille risdales.

Aprés la ceremonie de ces Fiançailles, le Comte de Schuilembourg, General-Major de Cavalerie fut dépêché par le Roi à la Cour de *Vienne*, pour en porter la nouvelle à L. M. Imp., & le Colonel Dirschau, pour notifier la même chose au Duc & à la Duchesse de Brunswick-Wolfembuttel, qui sont les Ayeul & Ayeule de la Princesse Fiancée. La Cour est allée depuis à *Potzdam*; tout ce qu'il y avoit à Berlin de Princes & de Princesses y ont suivi L. M., mais le Duc & la Duchesse de Brunswick-Bevern faisoient état sur la fin de Mars de retourner incessamment dans leur residence.

Des trois Ministres de Russie qui se tenoient à *Berlin*, il n'y a plus que le Comte de Jagouschinski; le Comte de Lowenwolde & le Baron de Bestuchef étans partis, le premier pour retourner à *Petersbourg*, & l'autre pour aller à *Stockholm* remplir la place du Comte de Gallowin. Outre le present ordinaire fait au Comte de Lowenwolde, le Roi lui a donné une boëte à tabac en poudre avec son portrait de la valeur de 500. ducats.

Le Duc de Lorraine s'est fait admirer à la Cour Prussienne comme dans toutes les autres où il a passé, par ses manieres prévenantes, par la pénetration & la vivacité de son esprit, par la solidité de son jugement, parlant également bien de tout. Pendant un séjour d'environ trois semaines qu'il y a fait, rien de tout ce qu'il y a de remarquable tant à *Berlin* qu'aux environs, n'a échapé à sa curiosité. On lui a fait voir entr'autres l'Arsenal de cette Ville, qui est le plus beau & le plus complet de l'Europe,

la

la Salle des Armes, & l'Aporicairerie du Château, celebre par un grand nombre de diverses raretés qu'elle renferme, & par les machines d'eau d'une invention toute nouvelle, dont on se sert avantageusement pour les fournaux Chimiques. Ce fut le Roi lui-même qui conduisit S. A. R. à l'Observatoire de la Societé Royale des Sciences, pour en voir les divers Apartemens: tout y fut examiné; la Biblioteque, l'Anatomie qui doit son établissement à S. M.; les instrumens d'Astronomie dans la Salle des Mathématiques, entr'autres le Tube reflectif de l'invention du celebre & sçavant Newton, plusieurs autres Tubes, divers Cadrans & autres pieces curieuses de Mécanique. Le Roi conduisit de là le Duc dans la Salle de Botanique, & ensuite à l'Observatoire, où l'on monte par 150. dégrés: S. M. & S. A. R. eurent la bonté de témoigner leur satisfaction à la Societé, exhortant les Membres presens à continuer leurs travaux & leurs recherches pour en augmenter le lustre.

Ce Prince aprés avoir pris congé du Roi, de la Reine & de toute la Famille Royale partit de *Berlin* le 15. Mars au bruit d'une triple décharge du Canon des Ramparts & de ceux de la Place de parade; il se rendit le lendemain à *Francfort sur l'Odér*, où il fut magnifiquement traité par le General de Schwerin: S. A. R. en partit le 17. & arriva le 20. à *Breslau* en Silesie auprés de l'Electeur de Mayence, qui lui a fait la reception duë à un Prince de son rang.

XI. *Saxe. Dresde.* Selon un nouveau Reglement qui paroit en cette Ville, concernant les Troupes de l'Electorat, le Duc Jean-Adolphe de Saxe-Weissenfels & Mr. de Bose sont nommés Generaux d'Infanterie, & Mrs. de Bauditz & de Milkau, Generaux de Cavalerie; Ces Generaux auront chacun

un département particulier avec un Lieutenant-General, deux Generaux Majors & un Auditeur; & les deux Auditeurs décideront des differends qui pourront survenir dans ces divers Départemens, sans qu'il soit necessaire de s'adresser à l'avenir à l'Auditeur General de l'Armée. La Charge de Grand Marechal de la Cour a été conferée par le Roi de Pologne à Mr. de Bomsdorff, & celle de Chambellant & Marechal des Voyages de Sa Majesté qu'il possedoit, a été donnée à Mr. de Bruhl, ci-devant Ecuyer du Duc de Saxe-Weymar.

XII. *Francfort.* L'Electeur de Cologne passa par cette Ville le 21. Mars avec toute sa suite, retournant de *Munich* à *Bonn*, & le Magistrat fit saluer ce Prince d'une triple décharge du Canon. S. A. S. E. s'étoit arrêtée quelques jours à *Manheim*, pour s'aboucher avec l'Electeur Palatin sur l'affaire de la Garantie de la Pragmatique Sanction, à laquelle Leurs Altesses Electorales sont encore opposées; on est cependant dans la pensée qu'elles pourront bien enfin suivre l'exemple des Princes qui s'en sont chargés.

XIII. *Constantinople.* La suspension d'armes concluë entre les Turcs & les Persans a été suivie de la Paix, dont les préliminaires furent signés de part & d'autre sur la fin de Janvier dernier. Nonobstant cela, les grands armemens se continuent dans toute la Turquie, sans qu'on en dise la destination; mais pour le peu d'attention qu'on fasse aux affaires presentes de cet Empire, & aux cris des Janissaires qui persistent à demander la Guerre contre les Chrêtiens, il y a à présumer que ces préparatifs ne se font qu'en vûë de quelque entreprise qui en satisfaisant leur envie, puisse seconder le dessein des Divans.

Le Comte de Bonneval est à present dans cette Capi-

Capitale, vû de bon œil, & estimé des Grands & des Ministres Ottomans; il s'y est rendu d'un lieu où il a été long tems en retraite, indéterminé, sans doute, sur le parti qu'il auroit à prendre par rapport à la Religion Ottomane, qu'il a enfin embrassée en prenant le nom d'Achmet-Bey: on lui a assigné depuis pour logment un grand Hôtel public avec une pension annuelle de 2000. écus, outre une somme de 40000. écus dont le Grand Seigneur lui a fait present pour payer les dettes qu'il a contractées depuis son arrivée en Turquie. Sa Hautesse, qui lui fait esperer de l'élever à quelque Emploi éminent, l'a nommé par provision Sangiac dans l'Archipel, ce qui va lui raporter encore un revenu de 2000. ducats. En voilà bien assez, ce me semble, pour acheter les conseils d'un si affidé Serviteur.

Le Grand Vizir continuë à maintenir par-tout le bon ordre, en faisant exécuter de tems en tems quelques coupables, sans pousser les choses. Peu semblable en cela à son Prédecesseur, qui dans les sept mois de son administration, a fait mourir plus de 17000. personnes de tout âge & condition.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, en SUEDE, en DANNEMARC, & en MOSCOVIE, depuis le mois dernier.

I. POlogne. *Varsovie.* Le 5. Mars sur les 6. heures du soir le Roi revint ici de *Dresde*, & reçut le lendemain les complimens sur son heureuse arrivée d'un grand nombre de personnes de distinction, qui paroissent avec beaucoup de pompe à la Cour

Cour de Sa Majesté, & qui la rendent parlà l'une des plus brillantes de l'Europe. Les conferences du Roi avec ses Ministres sont frequentes au Château depuis son retour : elles roulent toutes sur les affaires qui concernent le Royaume, & particulierement sur la tenuë d'une prochaine Diette extraordinaire des Etats de Pologne & de Lithuanie, dont on se promet par avance une heureuse issuë, quoique plusieurs Grands insistent fortement à ce que les Troupes Saxones ne viennent point dans ce Royaume.

II. On a levé entierement quelques difficultés au sujet d'un Camp qu'on avoit parlé de former aux environs de cette Capitale ; les Grands du Royaume y ont presque tous donné leur consentement, même avec offre de contribuer à tout ce qui pourra le rendre éclatant, dans l'esperance où ils sont, que ce Camp fera du plaisir au Roi, & qu'ils auront par-là plus long-tems l'honneur d'avoir sa presence dans leur Patrie. Les Troupes qui y sont destinées, ne sont cependant attenduës que vers la mi Juillet prés de *Varsovie*.

III. Le 10. on établit une Commission pour tâcher d'ajuster à l'amiable un démêlé qu'il y a entre le Duc de Courlande & la Duchesse de Saxe-Meyningen. Comme la Succession des Biens de Radziwil souffre depuis long tems de grandes contestations, le Roi a nommé des Commissaires pour travailler aussi à l'accommodement de cette affaire, en presence des Interessés, & dans des Conferences qui doivent se tenir deux fois la semaine au Château : Le Primat du Royaume, en qualité de premier Commissaire du Roi, en fit le 21. l'ouverture par un trés beau discours qu'il adressa particulierement aux Seigneurs des Maisons Sapieha & Radziwil, Parties interessées, pour les exhorter à seconder les vûës salu-

salutaires de Sa Majesté, en aportant de leur part toutes les facilités possibles pour cet accommodement. Afin d'avancer beaucoup mieux cet ouvrage, le Roi a la bonté de faire traiter magnifiquement chaque jour de séance les Princes de la Maison de Sapieha par le Comte de Friese, & ceux de la Maison de Radzivil par le Grand Trésorier de la Couronne; & les Commissaires mangent tous à la table de Sa Majesté.

IV. *Suede. Stockholm.* Le Comte de Gallowin, Ministre de Russie est parti de cette Capitale pour *Petersbourg*, sans attendre son successeur; mais ayant été surpris par le dégel à quelques lieües d'ici, il n'a pû continuer son voyage par terre, de sorte qu'il sera obligé de se rendre par mer jusqu'à *Abo* en Finlande. Le Roi assiste journellement aux déliberations du Sénat, qui roulent, dit on, sur des affaires d'importance, & sur les moyens de conserver la tranquillité dont on joüit dans toute l'étenduë de ce Royaume par le sage Gouvernement de S. M.

V. *Dannemarc. Copenhague.* On dispose toute chose en cette Ville pour le voyage du Roi en Norwegue, dont tous les Grands Officiers doivent être: La Reine & Madame la Margrave de Brandebourg-Culmbach sa mere, y accompagneront S. M.: elles doivent se rendre en droiture de *Christiania* à *Bergue*, où toute la Cour arrivera en même tems; mais le Roi fait état d'aller de *Christiania* à *Drontheim*, & de-là à *Bergue*. Le Vaisseau de guerre nommé la *Loüise* nouvellement construit, & commandé par l'Amiral de Rosenpalm, de même que trois Fregates, ont déja reçu ordre de se tenir prêts à transporter L. M. & la Famille Royale, au premier avertissement.

Le Roi vient de tems en tems de *Frederixbourg* visiter

ſiter les Vaiſſeaux de guerre que l'on conſtruit ſur les Chantiers, & dont S. M. paroit trés-ſatisfaite ; elle a donné depuis peu Audience au Comte de Plelo, Ambaſſadeur de France, & au Baron de Brakel, qui menage ici les affaires de Ruſſie, au ſujet de quelques dépêches que ces Miniſtres avoient reçuës de leurs Cours.

V. *Moſcowie.* Les Officiers dont les Regimens ſont ſur la frontiere de Perſe, ont eu ordre de les aller joindre. On va faire une nouvelle levée de 40. mille hommes dans l'étenduë de ces vaſtes Etats, les Lettres circulaires pour cet effet ayant déja été envoyées par le Comte d'Oſterman aux Villes & Bourgs. Il leur eſt enjoint par ces Lettres de fournir au plûtôt leurs contingens en hommes, chevaux ou munitions de guerre, afin que le tout ſoit prêt dans trois mois ; mais on leur promet que la dépenſe qu'ils feront à cette occaſion, leur ſera déduite ſur les taxes annuelles.

C'eſt l'armement des Turcs qui occaſionne ce mouvement, & ſur tout, leurs aproches des frontieres. Ils paroiſſent menacer de concert avec les Perſans, la Forteresſe de *Bacu*, ou celle de *Derbent.* La premiere de ces Villes, ſituée dans la Province de *Servan*, eſt renommée par ſon commerce ; il y a à quelque diſtance une ſource qui jette une liqueur noire, dont on ſe ſert par toute la Perſe au lieu d'huile à bruler ; C'eſt cette Ville qui donne ſon nom à la mer Caſpienne, qu'on nomme diverſement, *Mare Caſpianum* & *Hyrcanium*, Mer de Bacu, Mer de Sala, &c. *Derbent* eſt aſſez connuë par la conquête que les Moſcovites en ont faite ſur les Perſans ; c'eſt le plus grand paſſage qu'il y ait de la Perſe, & de la plûpart des Provinces méridonales de l'Aſie vers la Moſcovie, la Circaſſie, & les autres Etats Septemtrionaux de l'Aſie & de l'Europe. Il y a un Château ſur la croupe d'une Montagne,

&

& un Port assez commode vers l'embouchure du Fleuve Cyrus dans la mer Caspienne. Pour tâcher de faire échoüer les desseins qu'on pourroit avoir formé sur l'une ou sur l'autre de ces Places importantes, on a resolu de renforcer considerablement les Troupes de la Czarine qui ont leurs quartiers sur la frontiere de *Perse*, & celles qui sont dans l'*Ukraine*. S'il y avoit quelque fond à faire sur les assurances du Bacha de *Bender* faites depuis peu par un Officier Ottoman, au Comte de Weisbach qui commande dans l'Ukraine, & qu'on a communiquées à cette Cour, les précautions qu'on prend, deviendroient superfluës: Ce Bacha lui ayant insinué, que la Russie, ne devoit prendre aucun ombrage de l'arrivée de quelques Troupes du Grand Seigneur dans ces quartiers-là, avec protestation que Sa Hautesse ne les y avoit envoyées qu'afin de les éloigner de *Constantinople*, pour des raisons particulieres.

VI. Le 23. Fevrier dernier la Czarine fit publier à *Petersbourg*, & de suite dans les autres Villes de la Russie, une Amnistie generale pour tous les Soldats & Matelots, qui ayant deserté son service, viendront reprendre leurs postes dans un an, avec promesse de leur donner à chacun dix roubles de recompense; & cent roubles à quiconque découvrira celui ou ceux qui auront donné retraite chez eux à ces deserteurs. Lesquels refugians seront châtiés selon la plus grande rigueur des Loix, & avec confiscation de tous leurs Biens. S. M. a établi aussi une Commission particuliere pour avoir la direction de ses Armées navales: Le Comte d'Osterman qui en est le Chef, a sous lui les deux Vice-Amiraux Sanders & Naum Sinawin, les Contr'Amiraux Pierre Bredal, Wasiley Demitrew, Mamonow, & le Comte Nicolas Gallowin. Elle a encore élevé à la dignité de General Velt-Marechal de ses Armées le Comte

de

de Munich, Gouverneur de *Petersbourg*; à celle de Membre de son Conseil de guerre, Mr. de Grigorey Jesipow, General Major, qui a été en même-tems pourvû du Commandement de *Petersbourg*, sur la démission volontaire de Mr. Potoschin; & Mr. de Coulon, Lieutenant General, a été déclaré Commandant de *Weybourg*, en la place du General Major Iwan-Schuwalow, qui va relever le Lieutenant General de Merscherskoi du Gouvernement d'*Archangel*. Mr. de Coulon, ensemble le General de Hochmuth avoient été créés préalablement par S. M. Chevaliers de l'Ordre de St. Alexandre Newski.

On dit le sejour de la Czarine à *Petersbourg* fixé jusqu'à la mi-Juin, pour voir sa Flotte qui se mettra en mer avant ce tems-là, l'Amirauté ayant reçu ordre de faire ensorte que cette Armée Navale soit alors en ordre de bataille aux environs de *Cronslot*, pour s'exercer par un combat en presence de S. M.; qu'Elle reprendra alors la route de *Moscow*: mais on est dans la pensée qu'Elle ira auparavant à *Revel*, & delà à *Riga* pour faire revûë des Troupes qui s'y assemblent.

Un Service de table est attendu incessanment d'*Augsbourg* pour S. M. Czarienne, c'est un fameux Juif nommé Wertheimer qui a eu la commission de le faire faire; on aprend qu'il est arrivé à *Vienne* dans le mois de Mars dernier, d'où il a dû être incessanment envoyé à *Breslau* & delà sur la frontiere de *Livonie*, sous une bonne escorte de Cavaliers Polonois. Ce Service artistement ouvré est d'une magnificence extraordinaire, chaque assiette ayant couté 1400. florins d'Allemagne.

AR-

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

Suite du Journal du Parlement.

LOndres. Les Seigneurs dans leur séance du 6. Mars ne firent que la premiere lecture du Bil contre les Soldats mutins & deserteurs; & les Communes dans la leur du 7. ayant lû aussi pour la premiere fois celui pour renouveller les droits sur le Sel, la question fut agitée si on en feroit la seconde lecture, ce qui fut agréé à la pluralité des voix. En parcourant les matieres qu'on a agitées depuis dans les deux Chambres, je n'y ai vû jusqu'au 18. que des lectures de Bils, dont le récit seroit trop enneuyeux; mais ce jour-là les Seigneurs en grand Comité aprés avoir achevé l'examen du Bil pour punir les Soldats mutins & deserteurs, & en avoir fait le raport sans aucun changement, il fut representé que les 16000. hommes de Troupes accordés au Roi n'étant pas convenables ni à la Constitution du Royaume, ni à la derniere Harangue de Sa Majesté, il faloit réduire ce nombre à 12000. Cette proposition aprés beaucoup de débats, fut rejettée à la pluralité des voix. Les Pairs, au nombre de 21. qui ne pûrent faire goûter leurs raisons à ce sujet, firent une ample protestation contre le Bil concernant l'entretien de ces Troupes. En voici la traduction, suivie des noms de ces Pairs.

1. Parce

1. *Parce que le Parlement n'a iamais consenti ci-devant à l'entretien d'un si grand nombre de Troupes en tems de Paix, & qu'on ne voit pas qu'il y ait à present aucune raison, pour laquelle on doive entretenir au delà de 12000. hommes, d'où l'on doit conclure, qu'à l'avenir on procedera toujours sur le même pied; car, quand pourrons-nous esperer de voir une Seance de Parlement commencer par une Declaration plus favorable & des asseurances plus fortes d'une parfaite prosperité & sureté, que celles qui sont contenuës dans la gracieuse Harange du Roi, émanée du Trône le 1. jour de la tenuë du Parlement, Sa Majesté y ayant témoigné;* Que ses esperances sont pleinement remplies; que la Paix generale & le Repos de l'*Europe* sont rétablis & confirmez; que cet ouvrage ennuyeux étoit perfectionné & fini; que les Playes qui ont saigné si long-tems, sont consolidées; que les dépenses du Pays seront considerablement moindres; & que la Nation recueillera les fruits de ses efforts. *Dans une pareille situation des affaires, nous croyons que nous ne pouvons agir conformement aux favorables dispositions de Sa Majesté pour son peuple, à l'honneur de cette Chambre, & à l'attention que nous avons toujours euë pour les libertez des Sujets de Sa Majesté, sans diminuer le nombre des Troupes stipulé dans le Bil.*

2. *Parce que l'état des affaires, tel qu'il est à present établi hors du Royaume, le devoir & l'affection que les Sujets de Sa Majesté lui ont témoigné en toute occasion, refutent entierement tous les argumens qu'on pourroit alleguer, pour justifier l'entretien d'un si grand nombre de Troupes, sous pretexte de quelque aprehension de la part du Pretendant au Trône; car, si on compare les circonstances presentes de la Nation, à l'état où étoient les affaires du tems lors de la conclusion*

du

du Traité de Ryswyck *& de celui d'*Utrecht, *on trouvera que ces Royaumes sont à present infiniment plus en sureté. A la Paix de* Ryswick, *le Roi Jaques étoit en vie; il avoit une Armée d'Irlandois à sa solde en* France; *plusieurs de ses Officiers & Soldats étoient actuellement en* Ecosse *& en* Angleterre; *& un Prince puissant, qui le soutenoit, étoit prêt à prendre les armes pour sa cause. Aprés le Traité d'*Utrecht, *le Pretendant étoit dans le voisinage de la France; le Roi qui entretenoit sa Famille, vivoit encore, & la succession Protestante n'étoit pas établie dans ce tems-là; cependant, dans l'une & l'autre de ces 2. Epoques, le Parlement jugea, & l'experience l'a fait voir, que la moitié du nombre des Troupes accordé par le present Bil, étoit suffisante pour nôtre sureté. Sur quel fondement peut-on donc pretendre d'entretenir un si grand nombre de Troupes, à present que le Pretendant a passé depuis long-tems les* Alpes, *& que le Monarque qui occupe actuellement le Trône de France, paroit plus disposé à faire fleurir le Commerce dans ses Etats, qu'à troubler le repos de ses Voisins? On peut alleguer des raisons plus satisfaisantes, & les tirer de la situation presente des affaires de ce Royaume & de celles d'*Espagne, *pour augmenter nos forces Maritimes; mais on n'en sauroit, selon nous, alleguer aucune pour l'entretien d'une si grosse Armée. La Famille Royale est, graces à Dieu, fermement établie sur le Trône; rien ne peut lui prejudicier qu'une Administration qui entreprend de s'éloigner de la base sur laquelle l'établissement est fondé, & cet établissement est fondé sur la liberté.*

3. Parce que, vû l'heureuse situation de nôtre Isle, nous n'avons pas besoin de tant de Troupes pour nous defendre, au lieu que les Peuples qui habitent la Terre ferme, sont obligez de tenir toujours sur pied des Armées, pour repousser les attaques de leurs voi-

sins;

sins ; & ces Armées ont generalement été cause de la perte de leurs libertez, & l'on s'en est servi comme un moyen propre à les tenir en esclavage.

4. *Parce que nous sommes convaincus, que plus Sa Majesté mettra sa confiance dans ses Peuples, plus Elle regnera dans leurs cœurs ; & nous croyons que c'est une injure, que d'alleguer que le Roi ne sauroit à present être ferme sur son Trône, sans le secours d'une Armée plus grosse que celle dont le feu Roi s'est contenté dans des tems moins tranquilles. Quoique quelques Argumens dont on s'est servi contre la diminution, paroissent tendre à cela, nous ne pourrons jamais croire, que la nation est en danger d'être envahie par quelque Puissance Etrangere. Tout ce que nous craignons, est qu'elle ne soit ruinée & reduite en esclavage, par une Armée au dedans du Royaume ; & nous concluons avec justice, fondez sur l'experience des tems precedens, que la Couronne même, aussi bien que la liberté du Peuple, pourront être un jour à la disposition d'une telle Armée.*

Enfin, nous joignons aux 4. points specifiez ci dessus, les raisons alleguées par divers Pairs en Fevrier 1721., & qui ont été inserées dans les Notules de la Chambre. Etoit signé, Boyle, Lichtfield, Scardale, Schaftsburi, Exeter, Coventri, Foley, Craven, Carteret, Suffolk, Tadcaster, Bathurst, Bristol, W. Nottingham, Gewer, Maynard, Northampton, Tweedale, Aylesford, Bridgewater, Strafford.

Jusqu'au 31. il ne se passa rien de considerable au Parlement, que le Roi s'étant rendu à la Chambre des Seigneurs, donna son consentement à trois Actes seulement ; sçavoir, à celui pour punir les Soldats mutins & deserteurs, à un autre pour encourager & obliger Mrs. Robinson & Thomson à comparoître & découvrir les effets de la Charitable

Cor-

Corporation, & à l'Acte pour rebâtir l'Eglise de Woolwich dans le Comté de Kent.

Les Communes retournées à leur Chambre, aprouverent le raport du Bil du Comité sur le Subside, & de celui pour assurer la liberté des Parlemens, en mieux qualifiant les Membres de cette Chambre. Elles examinerent ensuite en Comité le Bil pour conserver & encourager une nouvelle invention faite en Angleterre par le Chevalier Thomas Lombe, & pour lui accorder pendant un plus long terme d'années la liberté de faire, & d'employer seul ses machines Italiennes ; la même Chambre dans sa séance du 28. avoit déja résolu d'accorder à Mr. Lombe une recompense de 14000. livres sterlings, & 10000. mêmes livres pour le maintien des Forts & Etablissemens en Amerique.

Le 7. Avril les Communes resolurent de presenter une Adresse au Roi pour le prier d'ordonner qu'on remît devant la Chambre les Copies des Lettres par lesquelles le Lord Glenorchi, ci-devant Envoyé Extraordinaire du Roi à la Cour de Dannemarc, avoit été chargé d'entrer en quelque engagement au sujet de la difference de l'argent de Banque de Hambourg & de la Monnoye de Dannemarc, par raport au Subside accordé pour quatre ans par le Roi de France à Sa Majesté Danoise, de même que des reponses de ce Ministre, des Memoires & representations faites là dessus aux Cours de France & de Dannemarc ; comme aussi une copie de la Garantie du Duché de Sleswik accordée en 1720. par le Roi George I. en faveur de la Couronne de Dannemarc. Des copies des Ordres donnés pour employer des deductions faites sur la somme accordée par le Parlement pour le payement des Troupes Hessiennes au service de Sa Majesté, à supléer au Roi de Dannemarc la difference

de Banque de Hambourg avec la monoye Danoise ; Que l'établissement des 12000. hommes des Troupes de Hesse-Cassel qui sont à la solde du Roi, avec tous les Ordres pour des déductions qui concernent cette affaire. Celle du Subside fut remise au 11., & l'on remit à la huitaine à considerer les moyens de le lever.

I. Immediatement aprés la separation du Parlement le Roi entreprendra le voyage projetté d'Hannouer, mais on croit à present que le Duc de Cumberland n'en fera pas; que la Reine fera sa résidence ordinaire à *Kensingtton* avec ce jeune Prince & les Princesses ses sœurs pendant l'absence du Roi ; & que le Prince de Galles passera ce tems-là à sa maison de Plaisance de Kew située prés de Richmond.

II. Le *Greenwich* & le *Malborough*, Vaisseaux de la Compagnie des Indes, sont partis des Dunes pour *Bombay* : Le *Heathcote* y est au contraire arrivé depuis peu avec une cargaison qui consiste principalement en 3498. bales de Caffé, aprés un voyage d'environ 16. mois. C'est le Capitaine Richard Lestock qui commandera en chef l'Escadre qui doit aller cette année aux Indes Occidentales, il s'est même déja rendu à *Portsmuth* pour en faire voile au premier vent favorable.

III. Mr. de Chavigny Ministre de France, à loué à *Londres* l'Hôtel qu'occupoit ci-devant l'Ambassadeur de Sardaigne ; il doit suivre le Roi dans ses Etats en Allemagne, & prendre, dit-on, auparavant le caractere d'Envoyé Extraordinaire de la Cour de France.

IV. La Compagnie du Sud informée que les Espagnols à *Panama* ont obligé ses Facteurs, qui y ont residé depuis quelque tems, à se retirer, est dans l'attente de plus grands éclaircissemens sur cette affaire,

ſtaire, pour ſe déterminer au parti qu'il y aura à prendre là-deſſus. Voici le détail de quelques reſolutions de cette Compagnie, priſes dans une Aſſemblée qu'elle tint le 4. Avril. Ce jour-là, aprés de grands débats l'on reſolut qu'une ſomme de 600. milles livres ſterlings en obligations qui étoit reſtée entre les mains du Treſorier de la Compagnie, ſeroient annullée & biffée; que les autres obligations montans à prés de deux millions de livres ſterlings, ſubſiſteroient comme elles ſont pendant un an; que le Capital de 15. millions 600. mille livres ſterlings ſeroit diviſé en cinq parties, quatre deſquelles ſeroient converties en annuités pour les Propiétaires; que la cinquiéme partie ſeroit un fonds de 3. millions 120. mille livres ſterlings pour continuer le commerce de la Compagnie, dont les profits ſeroient appliqués à acquiter les obligations qui devoient ſubſiſter; que ce fonds ſeroit ſujet à tous les accidens; & qu'au cas que le Gouvernement rembourſât un million à la Compagnie, elle ſe détermineroit alors ſi le divident ſeroit payé en argent, ou ſi cette ſomme ſeroit appliquée à l'acquit des obligations, non ſeulement leurs *numeros*, mais également au *Pro rato*.

V. *Hollande. La Haye.* Mr. de Siegman, Secretaire du Comte de Sintzendorff, Miniſtre Plenipotentiaire de l'Empereur, eſt revenu de la Cour de *Vienne* où il étoit allé porter la nouvelle de l'Acceſſion des Etats Generaux au Traité de Vienne, il eſt chargé de la Ratification de Sa Majeſté Imperiale pour cet Acte.

Par l'arrivée à *la Haye* d'un Miniſtre de Ruſſie qui va à la Cour de la Grande-Bretagne, on a ſujet de croire que la reconciliation entre ces deux Cours eſt entierement faite: Ce Miniſtre eſt le Prince Kantimer fils du feu Hoſpodar de Walachie, qui

après la Paix de *Pultowa* suivit le Czar Pierre I. qui lui a donné de l'Emploi.

Leurs Hautes Puissances ayant reçu une Lettre du Roi de France, par laquelle Sa Majesté leur donne avis que la Reine son Epouse est accouchée d'une Princesse, ont envoyé par écrit leur compliment de félicitation là dessus à ce Monarque.

Le 11. Avril le Comte de Sintzendorff, & Mr. Dayrolles Ministres de la Grande-Bretagne, se rendirent dans l'Assemblée des Etats Generaux pour y faire l'échange des Ratifications de l'Acte de leur Accession au dernier Traité de *Vienne*, & ces Ministres ont ensuite envoyé chacun un Exprés à leurs Maîtres avec ces Ratifications échangées.

Il y a tous les jours congrés de Ministres, dont les conferences roulent sur les affaires de la conjoncture presente, & sur l'armement qu'on fait actuellement dans la Monarchie d'Espagne.

VI. *Pays Bas. Bruxelles.* Le 12. Mars les Etats de Brabant s'assembleterent en cette Ville pour déliberer sur les points qui sont le sujet de leur convocation. Mr. Guillaume Joseph de Nassau, Comte de Couray le Château, & Mr. Charles-Antoine Comte d'Arberg, furent reçus dans leur Assemblée du lendemain comme Membres de la Noblesse; & le 14. on y introduisit le Baron de Lane & Megen en qualité de premier President & premier Echevin du Magistrat de *Bruxelles*. Le Subside ordinaire pour le service du Souverain, & la continuation des Impôts sur les quatre especes de consomption, ont été déja accordés. Le Magistrat, le Commun Conseil, & les Doyens des neuf Corps de Métiers, ont aussi donné leur consentement au Subside annuel pour l'entretien de la Serenissime Archiducheſse Gouvernante de ces Pays, & aux impositions ordinaires pour acquiter peu à

peu

peu les dettes de la Ville. Le 20. on se rassembla pour mettre la derniere main à l'affaire du remboursement de l'Hypotéque sur les douanes de l'Escaut, les 6. millions qu'on leve pour ce sujet, ne se négocient qu'à un interêt de trois & demi pour cent.

VII. Mr. de Beause, Ingénieur General & Gouverneur de Lier, est de nouveau occupé à visiter les Fortifications de *Mons*, *Ath*, *Charleroi*, *St. Gilain*, *&c.* & il doit ensuite aller faire la visite des nouveaux ouvrages dont on a augmenté par ses ordres celles de *Luxembourg*. Le Comte de Kinski, qui a été Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France est arrivé à *Bruxelles* retournant à *Vienne*, il fut traité trés-splendidement à dîner le 25. par Mr. d'Assendelft, Ministre d'Hollande, qui avoit invité à ce repas le Comte de Viscomti, Grand-Maître & premier Ministre de la Serenissime Archiduchesse, de même que Madame van Hoey, Epouse de l'Ambassadeur des Etats Generaux auprés du Roi Trés-Chrétien; qui est pareillement arrivée ici de Paris avec Mademoiselle sa fille.

VIII. Le Secretaire du Comte de Sintzendorff Ministre de l'Empereur en Hollande, est venu de *La Haye* avec les Passeports de Leurs Hautes Puissances les Etats Generaux des Provinces Unies, pour les deux Vaisseaux de la Compagnie d'Ostende, le *Duc de Lorraine* & la *Concorde*, qui vont le premier à *Canton* dans la Chine, & l'autre à *Bengales*; la Serenissime-Archiduchesse a fait une gratification de cent ducats à ce Secretaire, & les Directeurs de la Compagnie lui ont aussi donné 70. ducats en especes. On aprend que ces Bâtimens munis de ces Passeports & de ceux du Roi de la Grande-Bretagne, & des instructions de leurs Directeurs, firent voile le 6. Avril de la Rade d'*Ostende* pour

les

les lieux de leur destination. C'est, dit on, la derniere fois qu'ils iront aux Indes.

IX. Le 8. le Prince de Hesse-Philipsdall Colonel d'un Regiment de Cavalerie au service des Etats Generaux des Provinces-Unies, prêta le 8. serment de fidelité entre les mains de la Ser. Archiduchesse, pour l'Emploi de Commandant d'Ypres, dont il a été pourvû par Leurs Hautes Puissances.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. *Naissances.* La Marquise de Rafferot Epouse du Lieutenant General de ce nom, est accouchée d'un fils à *Paris*, & la Duchesse de Bridgwater, d'une fille à *Londres*.

II. *Mariages.* Le Marquis de Bouzols de la Maison de Montaigu, épousa le 9. Mars à *Paris*, Mademoiselle de Bervick, fille du Marechal de ce nom.

Dom Laurens Philippe de Mendoça cinquiéme Comte de Val de Reys, épousa aussi le 24. à *Lisbonne* Dona Jeane de Noronha, fille de Don Antoine de Noronha second Marquis d'Angela; & Don Loüis d'Almeyda, fils de Don Laurens d'Almeyda, conclut paraillement le même jour & dans la même Ville un Mariage avec Dona Brites de Bourbon, Dame de la Reine, & fille de Don Alvarez de Silveyra d'Albuquerque.

III. *Morts.* Le 20. Fevrier mourut à *Lisbonne* Don Rodrigues da Costa, Chevalier de l'Ordre de Christ,

Christ, Conseiller du Roi, President du Conseil d'Outre-Mer, & Membre de l'Academie Royale de l'Histoire, de cette Ville.

Ms. de Mito, Regent à *Naples*, & qui étoit Doyen du Conseil Collateral, y est mort; C'est le Marquis Paterno, qui doit lui succeder dans ses Emplois.

Le Cardinal Marefoschi est aussi mort à *Rome* d'une attaque d'apoplexie : son Corps a été porté sans ceremonie dans l'Eglise de Notre-Dame de Loretena, où il fut mis sur une espece de Mausolée illuminé de cent bougies. On lui a fait dans cette Eglise des obseques solemnelles en presence du Sacré College & de beaucoup d'autres personnes de distinction.

Dame Fleury, sœur du Cardinal de ce nom & Prieure du Couvent des Ursulines à *Lodeve* en *Languedoc*, a payé depuis peu le tribut à la nature; de même que la Marquise de Vaugeville, mere du Marechal de Villars.

La nuit du 6. au 7. Mars mourut à *Paris* le Docteur Atterbury, ci-devant Evêque de Rochester, qui étoit venu se refugier en cette Ville : son Gendre, le Sr. Morice, qu'il a déclaré son Exécuteur Testamentaire, a fait transporter son Corps en Angleterre, pour être inhumé à *Londres*.

Mr. Coppietteris, Conseiller des Finances, mourut le même jour à *Bruxelles*, fort regretté d'un chacun, à cause de son rare merite & de ses belles qualités.

La mort enleva le même jour à *Paris* Messire Jean François Joanne de Sommery, Baron de Chemerolles, General-Major des Armées du Roi de France, Gouverneur du Château de *Chambor* & des Isles de *St. Marguerite* & de *St. Honorat*. Le lendemain le Comte d'Esteing finit aussi sa carriere

dans

dans la même Ville; il étoit Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General de ses Armées, Gouverneur de *Douay*, & de *Châlons sur Marne*. Ce Seigneur étoit issu de cette ancienne & noble Maison qui porte le nom de *Stagno* dans les Auteurs & dans les Actes anciens, ce qui a trompé les Modernes qui la nomment de l'Estang. Ceux de cette Maison portent les mêmes armes que les Rois de France, avec un Chef d'or pour brisure, d'une concession du Roi Philippe Auguste, à un Seigneur de la Maison d'Esteing, qui le remonta à la Bataille de Bovines donnée le 27. Juillet 1214.

Le Duc Regnant de Saxe Gotha, l'un des plus zelés Princes Protestans de l'Empire, est mort à sa Résidence dans la 56e. année de son âge: il laisse neuf enfans, 2. Princes & 7. Princesses; son fils Hereditaire s'appelle Frederic, & il est entré dans sa 33e. année.

Le 26. mourut à Carels-Ruhe le Prince fils Hereditaire du Margrave de Bade-Dourlach, aprés une maladie de deux jours seulement: il est fort regretté de toute la Cour & generalement de tous les Sujets: Ce defunt Prince laisse à la Princesse sa veuve, qui est née Princesse de Nassau-Orange, deux Princes, dont le plus jeune n'est âgé que d'environ trois mois.

Le Comte d'Elysem, Conseiller d'Etat sous le Regne du Roi d'Espagne Charles II., & qui a depuis exercé diverses Charges d'importance, a terminé ses jours à *Bruxelles* dans un âge avancé.

Mr. du Tiller, Doyen des Conseillers du Grand Conseil du Roi de France, mourut à *Paris* le premier Avril âgé de 94. ans.

On vient d'aprendre que Mr. de Viennes, Intendant pour Sa Majesté Trés-Chrêtienne, & Gouverneur General de l'Isle de *St. Domingue*, y est mort:

Com-

Comme cette place raporte 60000. livres par an, il n'y a nul doute que plusieurs personnes de distinction ne la sollicitent.

Le Lord Clifford de Cludleigh fut emporté d'une mort subite le 6. de ce mois à sa Terre dans le Comté de Devon.

FIN.

TABLE
DES ARTICLES
Du mois de Mai 1732.

ARTICLE I. *Litterature.* 311
ARTICLE II. *Espagne.* 322
ARTICLE III. *Italie.* 327
ARTICLE IV. *France.* 340
ARTICLE V. *Allemagne & Turquie.* 353
ARTICLE VI. *Pologne & Nord.* 363
ARTICLE VII. *Angleterre, Hollande & Païs-Bas.* 369
ARTICLE VIII. *Naissances, Mariages & Morts.*

PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS SEXTUS Divinâ favente clementiâ Electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ &c. Rex, Archidux Austriæ; Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ, & Wirtenbergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis: quòd cùm Augustæ Majestatis Nostræ Imperialis Clementiæ Noster, Sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER Bibliopola & Typographus Luxemburgensis demississimè supplicaverit, ut Privilegium impressorium, quod eidem pro libello menstruo, cui titulus: *La Clef du Cabinet* in idiomate Gallico anno millesimo septingentesimo decimo sexto die decima Februarii ad decennium clementer impertiti sumus, ob lapsum temporis adhuc ad sexennium benignè extendere dignaremur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque Librariam negociationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos libel-

los per sex annorum spatium ab hodierna die computandum, in Sacro Romano Imperio, Regnisque ac ditionibus nostris hæreditariis simili aut alio typo, vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere vel aliò recudendos dare, alibive impressos apportare, vendere, vel distrahere clam vel palam citra voluntatem & absque prænominati ANDREÆ CHEVALIER, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat; si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modo ejusmodi exemplaribus perperam quippe recusis & adductis à supra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubicumque sive propriâ authoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœna insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendenda decernimus irremissibiliter mulctandum, dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs ordinis aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque Jus & Justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti, ac aliis modis idoneis coërceri curent: quatenus & ipsi eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscriptarum, & Sigilli nostri Cæsarei appressione muni-

tarum. Datum in Civitate nostra Vienna die vigesima Martii, anno millesimo septingentesimo vigesimo septimo, Regnorum nostrorum Romani decimo sexto, Hispanicorum vigesimo quarto, Hungarici & Bohemici verò pariter decimo sexto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium.

P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.